

# GUIDE DES RESSOURCES POUR LES GROUPE THÉMATIQUES SUR LES QUESTIONS SEXOSPÉCIFIQUES



Guide des ressources pour les groupes thématiques sur les questions sexospécifiques\*  
Copyright © Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)  
janvier 2005  
Tous droits réservés.  
ISBN: 1-932827-19-6

Ce guide des ressources est publié conjointement par la Division des Nations Unies pour la promotion de la femme, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA).

Les opinions exprimées dans la présente publication ne reflètent pas nécessairement celles de la Division des Nations Unies pour la promotion de la femme, de l'UNICEF, du PNUD, d'UNIFEM, de l'UNFPA ou des organisations affiliées.

Les appellations employées dans la présente publication n'impliquent, de la part des organisations ci-après - Division de la promotion de la femme du Secrétariat de l'ONU, UNICEF, PNUD, UNIFEM et UNFPA, ou de tout autre organisme du système, aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, zones ou de leurs autorités, ni quant aux tracés de leurs frontières ou limites.

Les demandes d'autorisation de reproduction ou de traduction de la présente publication, en totalité ou en partie, à des fins commerciales ou non, sont à adresser par courrier à UNIFEM, Strategic Partnerships and Communications Group, 304 East 45th Street, 15th Floor, New York, NY 10017, USA. Par télécopie au +1/212/906-6705 ou par email à [permissions@unifem.org](mailto:permissions@unifem.org).

United Nations Development Fund for Women (UNIFEM)  
304 East 45th Street, 15th Floor  
New York, NY 10017 USA  
Tél: +1/212/906-6400  
Fax: +1/212/906-6705  
Site Web : [www.unifem.org](http://www.unifem.org)

---

\* Traduction de l'anglais: Multi-Language Services Inc.

## AVANT-PROPOS

L' égalité des sexes et l'autonomisation de la femme sont des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) à part entière, mais ils sont aussi sous-jacents à toutes les autres activités de développement. Le présent Guide des ressources pour les Groupes thématiques sur les questions sexospécifiques (GTS) a été conçu pour aider à coordonner l'assistance que fournit le système des Nations Unies aux pays afin qu'ils puissent atteindre ces objectifs.

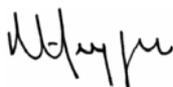
Les groupes thématiques des Nations Unies (ONU) en général, et dans le cas qui nous intéresse ceux traitant de la sexospécificité, lorsqu'ils fonctionnent bien, aident à assurer:

***La cohérence au sein des équipes de pays du système des Nations Unies.*** Ils permettent aux équipes de pays de tirer parti des avantages propres à chaque organisation du système représentée et de définir une ligne d'action commune en faveur de l'égalité des sexes et des droits fondamentaux des femmes. L'efficacité des équipes en est ainsi renforcée et les coûts de transaction des partenaires nationaux diminués.

***L'alignement avec les objectifs de développement nationaux.*** À mesure que les activités relatives aux OMD, aux stratégies de réduction de la pauvreté et autres initiatives de coordination s'intensifient, les GTS aident à intégrer les initiatives en cours pour assurer l'égalité des sexes - plans d'action nationaux, lois sur l'égalité des sexes, dispositions relevant de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) - dans les nouveaux cadres de coordination.

***Une meilleure information de base pour étayer la formulation des politiques.*** Dans de nombreux pays, les indicateurs et les données ventilées par sexe existent mais ne sont pas exploités. Dans d'autres pays, il faudrait investir pour développer les capacités à produire et à exploiter les statistiques. Les groupes thématiques sur les questions sexospécifiques peuvent aider à canaliser les initiatives prises par les équipes de pays pour améliorer les bases de données nationales et les capacités indispensables à une démarche soucieuse d'équité entre les sexes.

Le présent guide indique les multiples façons, novatrices et créatives, dont les GTS peuvent appuyer le travail des équipes de pays des Nations Unies. UNIFEM, qui vise à systématiser la prise en compte de la dimension sexospécifique dans les différents mécanismes de coordination, a pu constater, sur le terrain, que les GTS, s'ils sont bien encadrés et soutenus par les équipes de pays, peuvent aider efficacement à réaliser cet objectif.



Noeleen Heyzer

Directrice exécutive, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)  
Présidente de l'Équipe de travail sur l'intégration de la problématique hommes-femmes dans le  
Bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement  
(BCP/PNUAD) du Réseau interinstitutions des Nations Unies pour les femmes et l'égalité des  
sexes (IANWGE)

# TABLE DES MATIÈRES

<b>MESSAGE DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL</b> .....	<b>6</b>
<b>L'ÉQUIPE DU PROJET</b> .....	<b>7</b>
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>8</b>
<b>ABRÉVIATIONS</b> .....	<b>9</b>
<b>CHAPITRE 1 - PRÉSENTATION</b> .....	<b>11</b>
<b>CHAPITRE 2 - LE TRAVAIL DE GROUPES THÉMATIQUES SUR LES QUESTIONS SEXOSPÉCIFIQUES</b> .....	<b>15</b>
PRÉSENTATION DES MÉCANISMES DE COORDINATION .....	16
1. Le Bilan commun de pays (BCP) et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) .....	20
2. Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) .....	30
3. Les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) .....	35
4. Vers une interprétation commune des approches fondées sur les droits de la personne humaine .....	38
<b>CHAPITRE 3 - MISE EN PLACE ET CONDUITE DE GROUPES THÉMATIQUES SUR L'ÉGALITÉ DES SEXES (GTS)</b> .....	<b>42</b>
INTRODUCTION .....	43
1. Historique des groupes thématiques des Nations Unies .....	43
2. Objet .....	45
3. Mandat .....	47
4. Composition et direction des GTS .....	48
5. Stratégies, plans de travail et information des GTS .....	50
6. Manuel de référence et dossiers d'information des GTS .....	55
7. Mobilisation des ressources .....	58
8. Activités de fond des GTS .....	60
9. Conclusion .....	64
<b>ANNEXE - RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES</b> .....	<b>65</b>
1. Références et liens pour le chapitre 1 .....	66
2. Références et liens pour le chapitre 2 .....	66
3. Références et liens pour le chapitre 3 .....	73

## **ENCADRÉS :**

Encadré 1-1: Rendre le guide encore plus efficace .....	13
Encadré 2-1: La coordination pour la réalisation des OMD renforce la promotion des droits de la femme .....	16
Encadré 2-2: Les leçons de l'expérience : l'intégration de l'approche sexospécifique dans les BCP/PNUAD.....	20
Encadré 2-3: Les résultats des travaux des Groupes pour la systématisation de l'approche fondée sur l'égalité des sexes .....	23
Encadré 2-4: Les OMD axent leurs activités de plaidoyer sur l'égalité des sexes .....	32
Encadré 2-5: Intégrer la perspective sexospécifique dans les rapports OMD.....	33
Encadré 2-6: L'Initiative UNIFEM-CEPALC .....	34
Encadré 2-7: Influencer les DSRP.....	35
Encadré 2-8: Une ONG coordonne les apports du Groupe consultatif sur l'intégration des questions sexospécifiques dans le DSRP .....	36
Encadré 2-9: Réunion d'experts sur l'intégration des questions sexospécifiques dans les DSRP de plusieurs pays africains choisis .....	37
Encadré 3-1: Groupe thématique interinstitutions connu sous une autre dénomination. ....	44
Encadré 3-2: Exemple des liens existant entre les différents éléments de l'organisation d'un GTS .....	45
Encadré 3-3: Le Groupe de suivi de l'intégration d'une perspective sexospécifique à un rôle de coordination .....	46
Encadré 3-4: Mandat du Groupe thématique des Nations Unies sur les questions sexospécifiques .....	47
Encadré 3-5: Groupe consultatif local sur l'égalité des sexes .....	48
Encadré 3-6: Renforcement des mécanismes des coordonnateurs pour l'égalité des sexes .....	49
Encadré 3-7: Comment concevoir un plan de travail .....	50
Encadré 3-8: Éléments d'un manuel de référence .....	55
Encadré 3-9: Dossier d'information sur l'égalité des sexes : Hanoi, décembre 2000 .....	56
Encadré 3-10: Programme du système des Nations Unies .....	59
Encadré 3-11: Fonds de donateurs .....	59
Encadré 3-12: Audits antisexistes .....	60
Encadré 3-13: Programmation et plaidoyer communs: rôle et objet d'une perspective sexospécifique .....	63

## **FIGURES & TABLEAUX :**

Figure 2-1: Mécanismes de coordination et cycle d'aide au développement national ....	17
Figure 2-2: Liaisons et durée des différents éléments du cycle harmonisé.....	18
Figure 2-3: Description du processus de programmation par pays adopté par le système.....	21
Tableau 2-4: Possibilités d'intégration des questions sexospécifiques dans les BCP/PNUAD .....	24
Tableau 3-1: Objectif des GTS des équipes de pays des Nations Unies .....	45
Tableau 3-2: Activités des membres des GTS.....	48
Tableau 3-3: Exemple de plan de travail - Groupe de suivi de l'intégration d'une perspective sexospécifique en Turquie .....	51
Tableau 3-4: Résultats de la coordination au niveau des Nations Unies, 2003 - Exemple de l'utilisation du cadre d'information.....	54

## **FICHES DE TRAVAIL :**

Fiche de travail 2-1: Intégration des questions sexospécifiques dans les BCP/PNUAD .....	26
Fiche de travail 3-1: Information sur les contacts et ressources dont les GTS ont besoin .....	56

## MESSAGE DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL

Le Réseau interinstitutions des Nations Unies pour les femmes et l'égalité des sexes (IANWGE) regroupe des représentants des services chargés de la promotion de la femme, des experts de questions sexospécifiques et des organisations multilatérales oeuvrant pour l'équité entre les sexes. Le Réseau encourage le respect des sexospécificités au sein du système de l'ONU, conformément aux conclusions de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de Beijing de 1995 et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (Beijing +5) de 2000. Il supervise l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les activités normatives et opérationnelles du système. Il agit par l'intermédiaire d'équipes de travail spéciales dont il nomme les directeurs, et de réunions intersessions informelles.

L'Équipe de travail sur l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les BCP/PNUAD du Réseau interinstitutions des Nations Unies pour les femmes et l'égalité des sexes est coordonnée par UNIFEM. Elle regroupe le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) et la Division de la promotion de la femme du Secrétariat de l'ONU. Elle vise à définir une approche commune et cohérente du système des Nations Unies pour l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les BCP/PNUAD.

Le *Guide des ressources pour les Groupes thématiques sur les questions sexospécifiques* a été conçu pour aider ces organismes à assurer l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité des sexes dans les processus de coordination - OMD et BCP/PNUAD - et donc à exploiter les possibilités qu'offre l'action collective du système des Nations Unies au niveau des pays pour assurer l'équité entre les sexes. Ce guide répond à une évaluation montrant que l'efficacité des groupes thématiques sur les questions sexospécifiques (GTS) comme mécanisme d'intégration de la problématique hommes/femmes dans les BCP/PNUAD est souvent sapée par le manque de régularité de leurs activités, les fréquentes modifications dans leur composition et le rang subalterne de leurs membres dans la hiérarchie<sup>1</sup>.

L'Équipe de travail et les membres du Réseau espèrent que ce guide aidera le personnel de l'ONU à renforcer la coordination et la programmation des activités d'appui pour la promotion de la femme et de l'équité entre les sexes au niveau national.

---

<sup>1</sup> PNUD et UNIFEM. Scan of Gender Expertise in the UN System (Les compétences en matière sexospécifique à l'ONU). UNIFEM, New York, 2003.

## L'ÉQUIPE DU PROJET

Le *Guide des ressources pour les groupes thématiques sur les questions sexospécifiques* est le résultat de la collaboration de nombreuses personnes. Patricia Keays et Sarah Murison du Groupe de développement des capacités ont pris en charge le travail de recherche et la première rédaction. Joanne Sandler et Ingrid Arnò d'UNIFEM ont guidé le remaniement de la première version et fourni un appui rédactionnel aux lecteurs. Les membres de l'Équipe de travail - Zazie Schäfer et Aster Zaoude (PNUD), Kristina Goncalves et Noreen Khan (UNICEF), Ayesha Imam et Sahir Abdul-Hadi (UNFPA) et Sylvie Cohen (Division de la promotion de la femme) - ont apporté leurs commentaires et suggestions. Geoffrey Mathers a fourni l'appui technique et assuré l'affichage sur le site Internet. Les données des enquêtes ont été traitées avec l'aide de Maylene Jacob. La mise en page est l'œuvre de Jeehan Abdul Ghaffar d'UNIFEM.

## REMERCIEMENTS

Les auteurs tiennent à remercier, pour leur appui précieux, tous ceux qui ont contribué à la préparation de ce guide.

Des données et des informations extrêmement utiles ont été fournies par les groupes thématiques et interinstitutions sur les questions sexospécifiques des pays suivants :

- ↗ **Afrique:** Bénin, Cameroun, Lesotho, Mauritanie, Mozambique, Nigéria, Soudan et Zimbabwe.
- ↗ **Asie Pacifique:** Bangladesh, Fidji, Inde, Mongolie, Philippines, République démocratique populaire de Corée et Viet Nam.
- ↗ **États arabes:** Jordanie et Maroc.
- ↗ **Europe et Communauté des États indépendants:** Albanie, Arménie, Kazakhstan, Turquie, Turkménistan et Ouzbékistan.
- ↗ **Amérique latine et Caraïbes:** Cuba, Honduras, Mexique, Nicaragua et Pérou.

Les auteurs tiennent également à remercier les nombreux collègues des différents organismes du système qui, après lecture du projet de guide, ont fait des commentaires et des suggestions très utiles pour l'élaboration de la version définitive.

## ABRÉVIATIONS

<b>BCP</b>	Bilan Commun de Pays	<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>CAC</b>	Comité Administratif de Coordination	<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
<b>CEDAW</b>	Convention sur l'élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes	<b>ONUSIDA</b>	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
<b>CIPD</b>	Conférence Internationale sur la Population et le Développement	<b>OSC</b>	Organisation de la Société Civile
<b>CRDI</b>	Centre de Recherches pour le Développement International (Canada)	<b>PAM</b>	Programme Alimentaire Mondial
<b>DSRP</b>	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté	<b>PNUAD</b>	Plan-cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'Agriculture	<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le développement
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International	<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la Science et la Culture
<b>GNUD</b>	Groupe des Nations Unies pour le Développement	<b>UNFPA</b>	Fonds des Nations Unies pour la population
<b>GTS</b>	Groupe Thématique sur les questions Sexospécifiques	<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
<b>GTZ</b>	Office allemand de Coopération Technique	<b>UNIFEM</b>	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
<b>HCR</b>	Haut Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés	<b>VNU</b>	Programme des Volontaires des Nations Unies
<b>IANWGE</b>	Réseau interinstitutions des Nations Unies pour les femmes et l'égalité des sexes		
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques		
<b>OIM</b>	Organisation Internationale des Migrations		
<b>OIT</b>	Organisation Internationale du Travail		
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement		
<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé		



# **CHAPITRE 1**

## **PRÉSENTATION**

## Le guide des ressources:

- ↳ Donne des conseils pratiques aux groupes thématiques des Nations Unies qui s'occupent des questions sexospécifiques pour qu'ils puissent mieux coordonner les activités relatives à l'autonomisation de la femme et à l'égalité des sexes au niveau national;
- ↳ Fournit un instrument aux groupes thématiques pour renforcer leur contribution à l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes et à la promotion des droits des femmes et les petites filles dans les BCP/PNUAD, OMD, DSRP, ainsi que dans tous les autres mécanismes d'appui coordonnés appliqués au niveau national.

Le guide s'appuie sur les informations fournies par les groupes thématiques de plus de 30 pays. Il fait la synthèse des possibilités et des difficultés inhérentes à la démarche visant à promouvoir l'égalité des sexes et le respect des droits de la femme dans le contexte de la réforme de l'ONU et le renforcement de la coordination entre les différents acteurs du développement dans ce domaine. Il donne des conseils pratiques, des exemples, des meilleures pratiques et tire les enseignements de l'expérience des groupes thématiques. Enfin, il fournit également une documentation émanant des organismes du système.

Le Secrétaire général, dans son programme de réformes de l'ONU lancé en 1997<sup>2</sup>, insiste notamment sur le renforcement du système des coordonnateurs résidents et des équipes des Nations Unies dans les pays. Le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD à [www.undg.org](http://www.undg.org)) a été créé pour appuyer et renforcer ces mécanismes.

Depuis le début du programme de réformes de l'ONU en 1997 ([www.un.org/reform](http://www.un.org/reform)), l'importance de la coordination au niveau national a été renforcée par la mise en place de plusieurs instruments - BCP, PNUAD, rapports OMD, DSRP et autres. Leur variété a ouvert de nouvelles possibilités de systématisation de la démarche sexospécifique visant à l'équité entre les sexes, tout en posant également de nouvelles difficultés.

Sept ans après le début des réformes, les groupes thématiques sur les questions sexospécifiques et les comités interorganisations ou de coordination ont abouti à des résultats mitigés. En 2002, UNIFEM et le PNUD ont entrepris une analyse générale de la sexospécificité dans le système et UNIFEM a fait réaliser une analyse de l'impact des Groupes thématiques sur la systématisation de la promotion de la femme et de l'égalité des sexes commençant par le Nigéria.

Trois conclusions dominantes de ces études, ainsi que d'autres sources d'information, ont influencé la réalisation du présent guide, à savoir:

---

<sup>2</sup> Rapport du Secrétaire général A/51/950 et résolution de l'Assemblée générale: A/RES/51/12 'Rénover l'ONU: un programme de réformes', rapport du Secrétaire général A/57/387 et résolution de l'Assemblée générale A/RES/57/300 'Renforcer l'Organisation des Nations Unies: un programme pour aller plus loin dans le changement'.

1. En 2003, les groupes thématiques sur les questions sexospécifiques étaient les plus nombreux après les groupes thématiques sur le VIH/Sida qui sont obligatoires et les groupes thématiques sur la réduction de la pauvreté.<sup>3</sup>
2. Le travail de la majorité des groupes thématiques sur les questions sexospécifiques consistait principalement à: faciliter le dialogue sur les questions sexospécifiques et encourager leur prise en compte par les partenaires; favoriser l'autonomisation de la femme et le respect de ses droits, notamment en multipliant les activités de sensibilisation à l'occasion de la Journée internationale de la femme et en aidant les pays à élaborer leurs politiques et plans d'action nationaux; organiser la formation et produire des dossiers d'information sur les questions sexospécifiques; contribuer aux activités menées dans le cadre des BCP/PNUAD, OMD et DSRP.
3. Les Groupes thématiques sur les questions sexospécifiques sont constitués en majorité de femmes, environ 90%, principalement des agents de liaison pour les questions sexospécifiques qui participent très rarement aux prises de décision. Il est indispensable que les stratégies pour renforcer l'efficacité des Groupes tiennent compte de cette situation.

Nous encourageons les utilisateurs du guide à fournir un retour d'information sur leurs expériences pour nous aider à rendre le guide encore plus efficace. Plusieurs voies s'offrent au lecteur, qui peut:

- ↳ **Nous informer sur ses expériences, dûment analysées, de collaboration dans le cadre des processus interorganisations - cycle BCP/PNUAD, DSRP, OMD, Rapports sur le développement humain - en nous envoyant des mises à jour informelles ou les rapports officiels périodiques rela-tifs à ces activités aux adresses données dans l'encadré 1-1.**
- ↳ **Nous envoyer une information retour avec ses commentaires** sur ses expériences liées au contenu du Guide. Ces données seront utilisées pour les mises à jour périodiques qui seront affichées sur le site Internet du Réseau interinstitutions IANWGE.
- ↳ **Nous fournir les versions inédites ou mises à jour des documents de fond** correspondant aux exemples - mandat, listes des membres, stratégies, plans de travail annuels et autres documents mis à jour chaque année.

**Encadré 1-1: Rendre le guide encore plus efficace**

Les lecteurs trouveront ci-après les contacts électroniques qu'ils peuvent utiliser pour nous aider à garder notre guide vivant en y intégrant régulièrement leur réflexion sur leurs expériences quotidiennes en matière de promotion de l'égalité entre les sexes et des droits de la femme, en particulier dans le cadre de la coordination inter-organisations au niveau national.

↳ **UNIFEM**, en tant qu'organisme présidant l'Equipe de travail sur le BCP/PNUAD du Réseau, traitera cette information retour. Veuillez adresser vos idées, vos commentaires et vos questions à: [gtgresourceguide@undp.org](mailto:gtgresourceguide@undp.org)

↳ **WomenWatch, site interorganisations:** site du Réseau offrant des informations et une documentation sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme: <http://www.un.org/womenwatch/>

<sup>3</sup> Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD). Rapports annuels 2003 des Coordonnateurs résidents: un ensemble de bonnes pratiques; Réponses du Groupe des Nations Unies pour le développement au TCPR, 2001. GNUD, New York, 2004.

Le lecteur trouvera en annexe au présent guide un complément d'information sur les organismes ayant aidé le Réseau IANWGE à concevoir le Guide, ainsi que les coordonnées de leurs sites Internet.

Les Groupes thématiques sur les questions sexospécifiques dans les pays en guerre ou se relevant de conflit

Il y a de plus en plus de groupes de coordination dans les pays en guerre ou se relevant d'un conflit. Cette augmentation tient notamment à l'augmentation du nombre des conseillers pour les questions sexospécifiques dans les missions intégrées de l'ONU ainsi qu'au renforcement de la participation d'UNIFEM à ce niveau. Malheureusement, l'Équipe de travail n'a pas pu recueillir beaucoup d'informations sur leurs activités. Nous espérons que ces GTS nous feront part, à l'avenir, de leurs expériences pour que nous puissions, dans les prochaines mises à jour du guide, tenir compte de leurs accomplissements et des difficultés auxquelles ils sont confrontés.

**CHAPITRE 2**  
**LE TRAVAIL DES GROUPES**  
**THÉMATIQUES SUR LES**  
**QUESTIONS**  
**SEXOSPÉCIFIQUES**

## PRÉSENTATION DES MÉCANISMES DE COORDINATION

*“Les gouvernements doivent être au centre de tous les efforts de coordination de l’assistance. Trop souvent, le nombre effarant des diagnostics et des modalités de programme ont bloqué les initiatives nationales et imposé des coûts de transaction très élevés . . . l’objectif maintenant est de créer, au niveau national, des partenariats cohérents et de qualité qui permettent de réduire les coûts, d’éviter les chevauchements et d’intensifier l’impact général de nos actions.”*

Kofi Annan, Secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies<sup>4</sup>

Il est noté au chapitre 3 du Guide que les initiatives entreprises dans le cadre des réformes des Nations Unies pour renforcer le rôle des coordonnateurs résidents sont axées principalement sur deux instruments interconnectés du cycle de programmation de l’assistance au développement: le Bilan commun de pays (BCP) et le Plan-cadre des Nations Unies pour l’aide au développement (PNUAD), plus communément désignés par BCP/PNUAD.

### Encadré 2-1: La coordination pour la réalisation des OMD renforce la promotion des droits de la femme

**Kazakhstan:** Les priorités communes des BCP/PNUAD et OMD ont aidé à définir des domaines de coopération. En 1999-2001, le GTS a utilisé la CEDAW comme plate-forme commune pour ses activités. Les OMD proposent un programme novateur et concret pour harmoniser le travail des organismes constituant le GTS. Le Groupe utilise les OMD comme cadre pour son travail de promotion de la femme auprès du gouvernement et des ONG. En particulier, les OMD ont été inclus et expliqués dans le cadre des Principes nationaux pour l’équité entre les sexes mis au point au Kazakhstan.

Deux autres instruments de coordination extrêmement importants offrant de bonnes possibilités d’intégration des questions sexospécifiques sont les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et le processus d’information, de contrôle et d’établissement de rapports établi dans le cadre des OMD. Enfin, le Secrétaire général, dans sa mise à jour sur la réforme de l’ONU (A/57/387), Action 2, a retenu les droits de l’homme comme un autre domaine dans lequel des mesures supplémentaires devraient être prises pour améliorer le travail de l’Organisa-

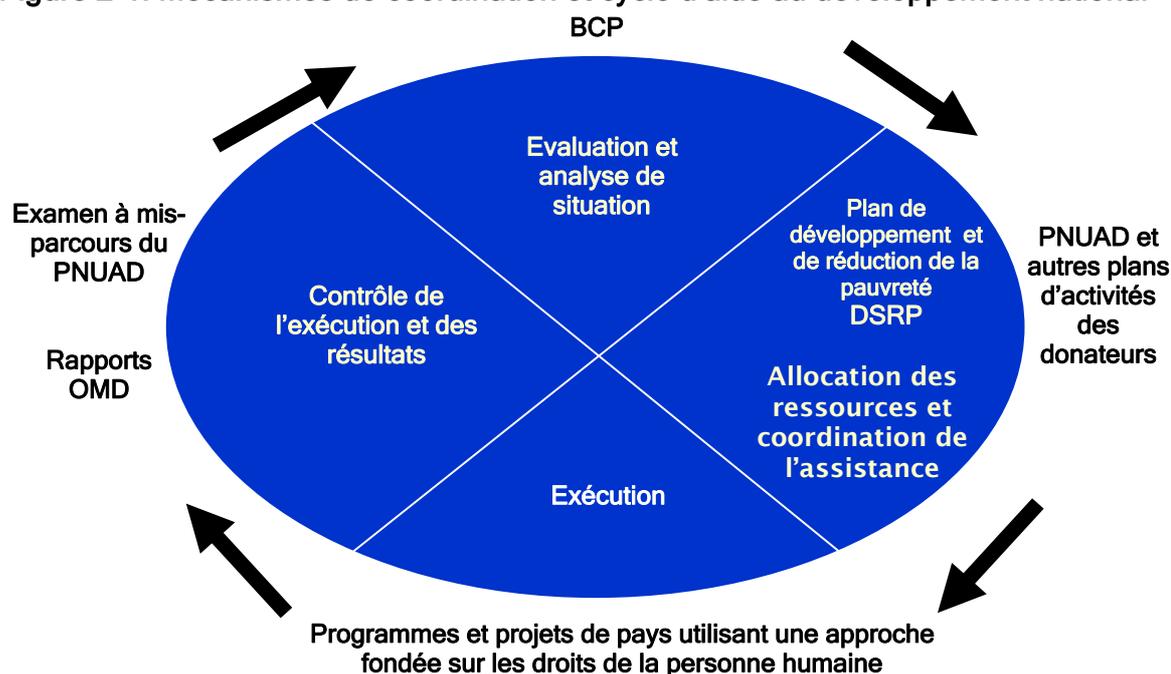
tion, tout particulièrement en privilégiant une approche de programmation basée sur les droits de l’homme. Ces nouvelles dispositions ont abouti à la publication au printemps 2003 d’un document sur *l’interprétation commune des approches fondées sur les droits de la personne humaine appliquée à la coopération pour le développement*.<sup>5</sup> Tous ces éléments sont repris dans le présent chapitre.

<sup>4</sup> Extrait d’une lettre adressée à James Wolfensohn, Président du Groupe de la Banque mondiale, 11 mai 2001: [http://www.undp.org/policy/docs/UNDG\\_UNCT\\_PRSP.pdf](http://www.undp.org/policy/docs/UNDG_UNCT_PRSP.pdf)

<sup>5</sup> GNUD. ‘The Human Rights Based Approach to Development Cooperation: Towards a Common Understanding Among UN Agencies’. (L’approche fondée sur les droits de la personne humaine appliquée à la coopération pour

La figure 2-1 de la page suivante montre comment quatre instruments BCP, PNUAD, OMD et DSRP – combinent et englobent les principaux éléments du cycle de programmation national par l'intermédiaire desquels les organismes multilatéraux appuient le développement national. Les équipes de pays et les partenaires nationaux, lorsque le développement de leurs capacités pour ce faire sera achevé, utiliseront l'approche fondée sur les droits de la personne humaine pour leurs activités.

Figure 2-1: Mécanismes de coordination et cycle d'aide au développement national<sup>6</sup>



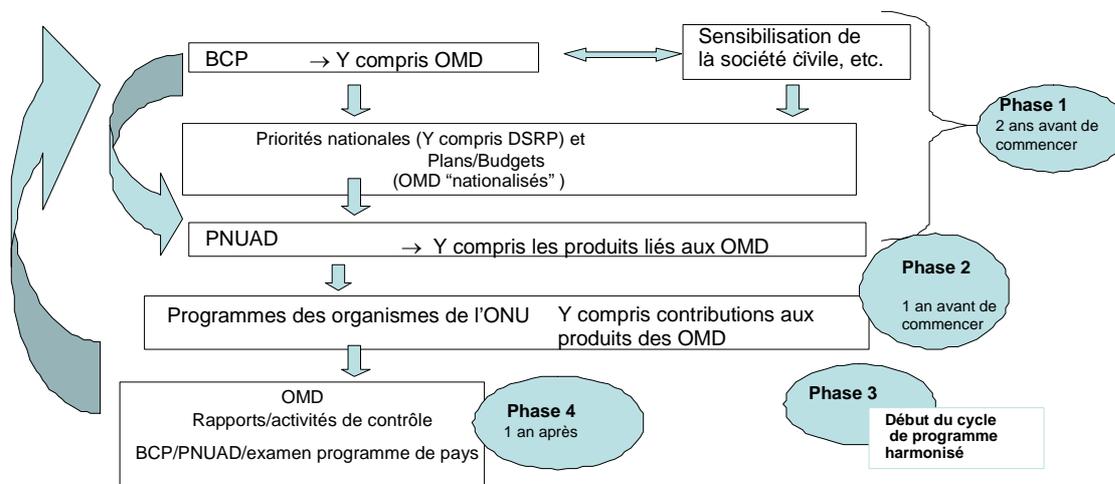
La figure suivante donne une autre représentation utile des relations entre les différents instruments de coordination, en particulier au niveau des calendriers et de la durée impartie aux différents processus<sup>7</sup>.

le développement, pour une interprétation commune au sein du système). Bureau du GNUD, New York, juin 2003: <http://www.GNUD.org/content.cfm?id=14>

<sup>6</sup> Présenté par Arthur Erken à l'atelier d'orientation, session sur l'harmonisation et la simplification et réunion d'information du personnel d'appui du Bureau des politiques de développement du PNUD, juin 2001, New York.

<sup>7</sup> 'UN Reform: Progress, Perspectives and Prospects' (Programme de réformes de l'ONU: avancement, perspectives et projets) présenté par Sally Fegan-Wyles, Directrice du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement, premier atelier des responsables de la coordination nationale, Bangkok (Thaïlande), 8 août 2002: <http://www.undg.org/documents/1>

**Figure 2-2: Liaisons et durée des différents éléments du cycle harmonisé**



### Stratégies de coordination pour les Groupes thématiques sur les questions sexospécifiques

Les GTS utilisent les phases de planification, d'exécution et d'évaluation des mécanismes de coordination pour renforcer l'importance accordée par l'Équipe de pays à l'égalité entre les sexes et au respect des droits de la femme.

Les pages suivantes fournissent aux GTS des informations et des stratégies spécifiques pour intégrer les questions sexospécifiques à tous les niveaux de coordination décrits précédemment. En voici quelques exemples:

**Adopter une attitude pro-active et stratégique et s'assurer que les membres du GTS participent à plusieurs groupes de travail choisis.** Des groupes de travail ou équipes spéciales sont en général constitués pour coordonner la contribution de l'Équipe de pays à tous ces mécanismes de coordination. Le GTS doit souvent intervenir à deux niveaux, celui spécifique de la promotion de la femme et de l'équité entre les sexes et celui de l'adoption systématique d'une perspective sexospécifique dans tous les domaines d'activité. Il faut donc choisir un nombre limité de domaines ou de groupes de travail et s'assurer que les membres du Groupe ont l'expérience requise pour y participer efficacement; organiser des réunions de coordination entre les membres du GTS pour mesurer les progrès obtenus dans l'intégration systématique de la perspective sexospécifique et développer des stratégies communes; rassembler de l'information sur les initiatives et plans nationaux concernant l'égalité des sexes (rapports CEDAW, plans d'action nationaux et sectoriels, conclusions des analyses des budgets sous l'angle du problème de l'égalité des sexes, etc.) pour appuyer les efforts d'intégration.

**Fournir une contribution professionnelle de haut niveau à l'Équipe de pays pour l'intégration de la perspective sexospécifique dans les prises de décision économiques et les autres domaines prioritaires.** La définition des politiques économiques est un domaine clef des mécanismes de coordination, particulièrement les DSRP, les BCP/PNUAD et les OMD. Il est important d'y impliquer des experts nationaux et régionaux des liens entre économie et

sexospécificité. Le Bureau sous-régional UNIFEM ainsi que les conseillers thématiques et les conseillers sur les questions sexospécifiques des équipes régionales PNUD, UNFPA, UNICEF ou les experts régionaux des autres organisations spécialisées de l'ONU et des commissions économiques régionales vous aideront à identifier ces experts dans votre pays ou votre région.

**Soutenir les partenariats entre les organisations de la société civile, le gouvernement et les organismes du système des Nations Unies.** S'assurer que les organisations qui représentent des intérêts et des contributions des femmes participent pleinement à toutes les consultations. Il faut les informer, les aider à se préparer pour qu'elles puissent participer efficacement et veiller à ce que leur point de vue ne disparaisse pas progressivement au cours du processus de production des documents (de la préparation à la révision).

**Appliquer l'approche fondée sur les résultats.** Pratiquement tout le système applique désormais les principes de gestion et de budgétisation fondés sur les résultats. Les GTS doivent se familiariser avec cette approche pour pouvoir contribuer efficacement aux résultats visés par tous les mécanismes de coordination.

**Encourager activement la collecte et l'utilisation de données ventilées par sexe.** Le manque de données fiables ventilées par sexe, ou leur non-prise en compte lorsqu'elles existent, est un problème national récurrent limitant les activités organisées dans le cadre des différents mécanismes de coordination - BCP, OMD et DSRP. Les Groupes peuvent encourager un appui à l'échelle du système pour aider les pays à améliorer leurs capacités à recueillir, analyser et diffuser les données ventilées par sexe car cela permettra à long terme de définir des politiques nationales tenant compte des sexospécificités.

**Participer aux prises de décision de l'Équipe de pays.** Un membre du Groupe devrait participer aux réunions des responsables des organisations du système concernant l'Équipe de pays. C'est à ce niveau que sont prises les décisions importantes concernant l'orientation de la coordination.

**Insister sur l'importance stratégique de la responsabilisation des femmes et de l'adoption d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes.** La plupart des organisations du système en font des stratégies complémentaires pour parvenir à l'égalité des sexes. Les Groupes, outre leurs interventions pour l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité des sexes à tous les niveaux, devraient également insister sur l'attention spéciale à accorder aux femmes - ou à des groupes de femmes spécifiques - dans les mécanismes de coordination (voir encadré 3-13: l'exemple de l'Inde).

**Axer la stratégie du Groupe sur les grandes priorités de l'heure.** Le champ d'intervention des Groupes est très vaste. Les ressources sont limitées. Une stratégie aidera à focaliser les interventions sur un ou plusieurs domaines de coordination extrêmement importants. Cela permettra de tirer le maximum des ressources disponibles en évitant de les éparpiller sur l'ensemble des questions liées à la sexospécificité.

## 1. Le Bilan commun de pays (BCP) et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD)

### Encadré 2-2: Les leçons de l'expérience: l'intégration de l'approche sexospécifique dans les BCP/PNUAD

En 2002, deux évaluations de l'intégration de l'approche sexospécifique dans les BCP/PNUAD, ont été réalisées, l'une par le Réseau IANWGE, UNIFEM<sup>8</sup> en ayant assuré la coordination; l'autre par une équipe de travail interorganisations dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest dirigée par l'UNICEF<sup>9</sup>. Les deux évaluations ont abouti à des conclusions similaires. Si les questions sexospécifiques sont prises en compte, parfois sporadiquement, dans les documents BCP/PNUAD, une attention limitée est toutefois accordée à l'égalité des sexes au niveau de la programmation du suivi national. L'analyse des questions sexospécifiques se limite aux secteurs de l'éducation, de la santé et de la microéconomie. Elle est généralement inexistante dans le domaine des finances, de la fiscalité, de l'industrie et de l'emploi. De même, l'analyse et la programmation dans des secteurs comme l'agriculture, les transports, les ressources en eau et l'environnement n'incluent que sporadiquement des informations sur les différences enregistrées entre les sexes. Il y a peu de liens entre les BCP/PNUAD et les plans d'action nationaux relatifs aux femmes, ou dans le cadre du Programme d'action de Beijing et de la CEDAW.

### Aperçu

Le Bilan commun de pays (BCP) est une évaluation et une analyse générales de la situation dans le pays. C'est l'instrument communément utilisé dans le système pour définir les questions de développement nationales soulevées par la concrétisation au niveau national des OMD et des autres objectifs et cibles de la Déclaration du Millénaire, des conférences internationales de l'ONU (y compris Beijing) et des traités relatifs aux droits de la personne humaine (dont la CEDAW). Le BCP s'appuie sur les mécanismes de contrôle et d'analyse nationaux existants, ainsi que sur les évaluations réalisées par d'autres organisations (rapports nationaux sur le développement humain et autres analyses de qualité), ainsi que sur les rapports préparés en application des obligations des traités relatifs aux droits de la personne humaine. Une liste de contrôle-qualité BCP définit des points de repère valables pour tous les BCP<sup>10</sup>.

Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) est le cadre stratégique commun utilisé par les organismes du système pour leurs activités opérationnelles de pays. Il représente l'accord conclu entre le gouvernement et le système de l'ONU pour travailler de concert à l'obtention d'un ensemble de résultats convenus dans trois à cinq domaines définis d'après les

<sup>8</sup> Alicia Mondesire pour l'Équipe de travail sur l'intégration des questions sexospécifiques dans le processus BCP/PNUAD du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes 'Desk Review: Gender Mainstreaming in the CCA and UNDAF Processes' (Étude théorique: l'intégration de l'approche sexospécifique dans les BCP/PNUAD). UNIFEM, New York, juin 2002.

<sup>9</sup> UNICEF. The Gender Perspective in The CCA/UNDAF and PRSP Processes and Priorities in West and Central Africa: An Assessment Report (L'équité entre les sexes dans le cadre des activités et priorités des BCP/PNUAD et DSRP en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale: Rapport d'évaluation). UNICEF, New York, 2002.

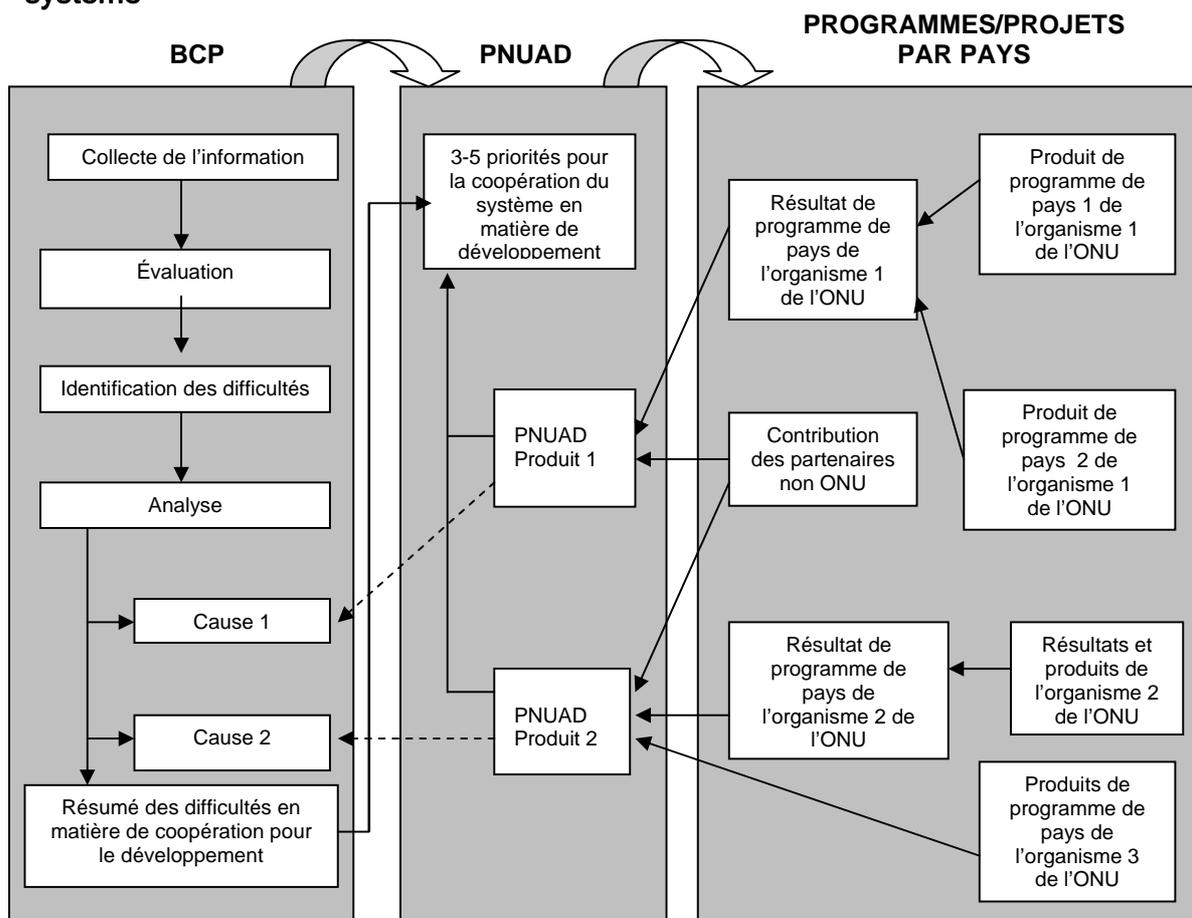
<sup>10</sup> Voir annexe 2 de 'Common Country Assessment and United Nations Development Assistance Framework, Guidelines for UN Country Teams preparing a CCA and UNDAF in 2004', May 2004 (Le Bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; directives pour la préparation, par les Équipes de pays des Nations Unies, d'un BCP et d'un PNUAD en 2004), mai 2004, <http://www.undg.org/content.cfm?id=840>.

conclusions de l'évaluation et les priorités nationales. Il propose un ensemble d'interventions collectives cohérentes et intégrées du système, y compris les DSRP et les stratégies nationales équivalentes, pour régler les problèmes nationaux prioritaires soulevés dans le cadre des OMD. Tous les programmes et co-programmes des organisations de l'ONU dans un pays donné visent les résultats identifiés dans la Matrice des résultats établie dans le PNUAD.

Il est important que le Groupe connaisse bien les directives mises à jour concernant les BCP/PNUAD (<http://www.undg.org/content.cfm?id=840>), car elles fournissent une information détaillée sur les attentes de l'Équipe de pays, y compris dans le domaine de l'égalité des sexes. Elles indiquent l'orientation, les liaisons avec les programmes de pays des organisations participantes et les OMD, en particulier la combinaison des indicateurs OMD et BCP/PNUAD.

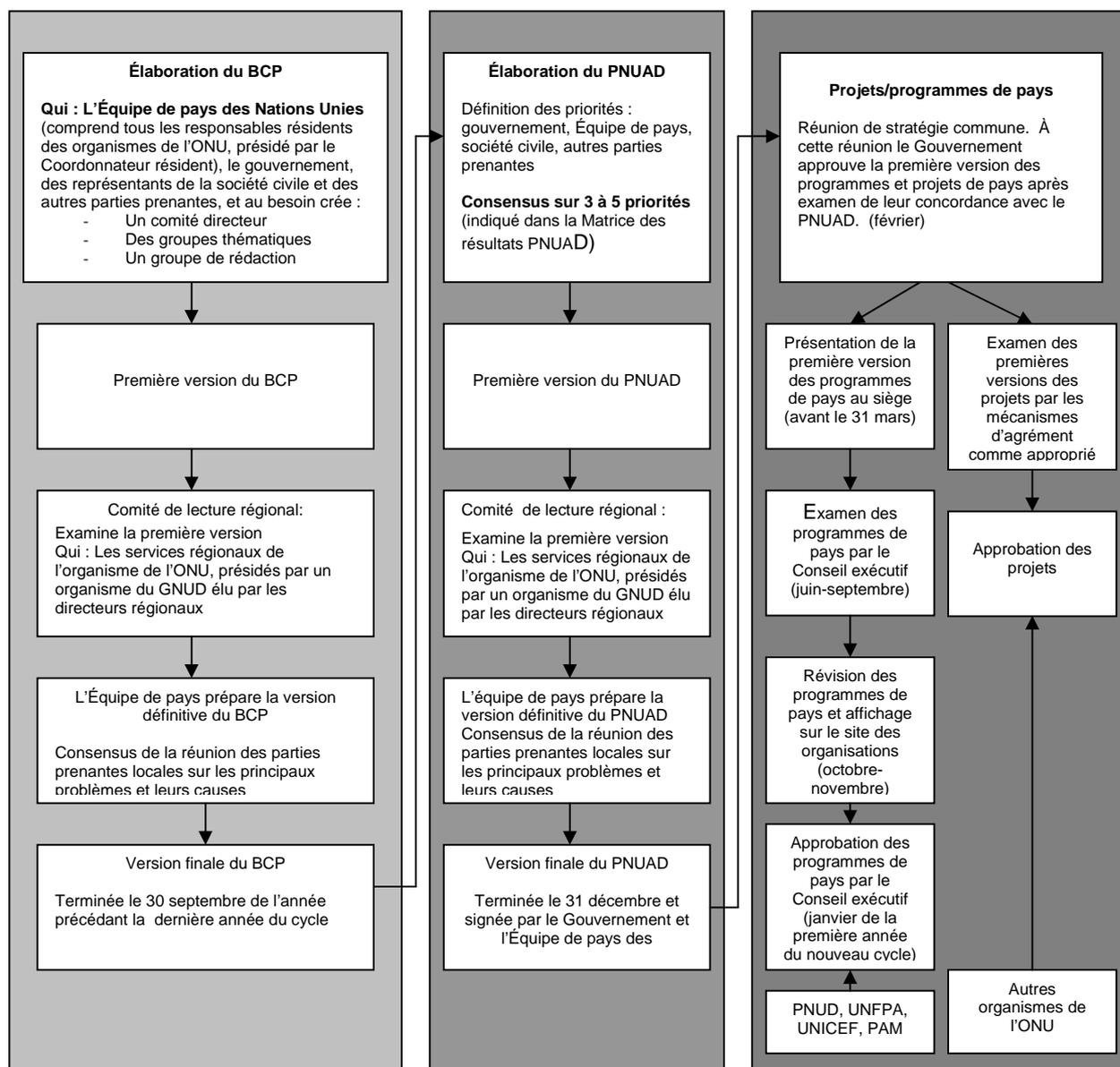
Les dernières directives du GNUM à l'intention des équipes de pays sur la préparation des BCP/PNUAD exposent la démarche adoptée pour le cycle de programmation, comme indiquée à la figure 2-3<sup>11</sup>.

**Figure 2-3: Description du processus de programmation par pays adopté par le système**



<sup>11</sup> Ibid.

## QUI FAIT QUOI et QUAND?



### Intégrer la dimension sexospécifique dans les BCP/PNUAD

Les directives pour les BCP/PNUAD insistent sur l'importance de l'égalité des sexes et peuvent être utilisées comme mécanismes de responsabilisation par les GTS. Ces directives soulignent que:

- ↪ Le cycle de programmation insiste sur l'intégration systématique des approches fondées sur les droits de la personne humaine **l'égalité des sexes**, ainsi que sur le développement durable.
- ↪ Le BCP aboutira à une analyse stratégique identifiant les causes profondes et les impacts, **ventilés par sexe** et les différents groupes sociaux, de la pauvreté ainsi que les autres difficultés de développement.
- ↪ Les principes des droits de l'homme et de **l'égalité des sexes** doivent être systématiquement intégrés dans les activités de contrôle et d'évaluation.

- ↪ L'analyse étayant les BCP permet d'identifier les discriminations à l'égard des groupes vulnérables et désavantagés, ou systématiquement exclus, et en s'appuyant sur une analyse par arbre des problèmes, de traiter les causes profondes des inégalités et de la discrimination.
- ↪ Le PNUAD aboutira à un cadre stratégique de programmation basé sur le respect des droits de la personne humaine et l'intégration «de l'égalité des sexes» assortis de résultats mentionnant expressément les droits de la personne humaine et l'égalité des sexes.
- ↪ Les présidents de (tous) les groupes thématiques doivent encourager, dans la mesure du possible, un équilibre entre les sexes au niveau de la composition du groupe et encourager le personnel à contribuer à l'analyse de l'intégration des principes des droits de l'homme et de l'égalité des sexes dans les instruments pertinents.

**Encadré 2-3: Les résultats des travaux des Groupes pour la systématisation de l'approche fondée sur l'égalité des sexes**

**Mozambique:** Le GTS a été créé dans le cadre du premier PNUAD en 1998 pour assurer l'intégration d'une approche fondée sur l'égalité des sexes dans les programmes de pays des organismes de l'ONU et pour améliorer l'aide fournie au Gouvernement pour assurer un développement équitable.

Les organismes participants étaient les suivants: PNUD, OMS, UNICEF, UNESCO, ONUSIDA, UNFPA (Présidence), ONUDI, PAM, FAO et UNIFEM.

Les principaux produits et activités ont été:

- ↪ Un projet commun: sous la direction de l'UNFPA, renforcement de capacités pour l'exécution locale du Plan d'action national pour l'égalité des sexes dans la province de Zambezia.
- ↪ La fourniture d'un appui technique: recommandations conjointes pour une approche plus soucieuse d'équité entre les sexes dans le domaine des catastrophes naturelles (2000); contribution sur les questions sexospécifiques dans le Rapport mondial sur le développement humain de 2001; information en retour des organismes membres sur l'intégration d'une approche sexospécifique dans leurs programmes approuvés (2002).
- ↪ Le renforcement des capacités: formation à la planification et à l'intégration de l'approche sexospécifique de 30 administrateurs de programme (ONU) (2003) et des coordinateurs VIH/sida (avec les Conseils nationaux du sida, 2001); Élaboration d'une pochette d'information sur l'égalité des sexes pour affichage sur le site Internet UNMOZ (2000).

Mobilisation des ressources: l'UNFPA, avec la collaboration d'UNIFEM, a obtenu de la Fondation des Nations Unies 512 000 dollars pour les activités de l'Équipe de pays dans la province de Zambezia. Le Groupe a également mobilisé des ressources pour financer les travaux d'un expert des questions sexospécifiques du Programme des volontaires des Nations Unies (VNU) rattaché au Bureau du Coordonnateur résident; ces ressources visait à renforcer la prise en compte et une meilleure intégration de la sexospécificité dans le travail des groupes thématiques du PNUAD ainsi que dans les activités de coordination du Bureau du Coordonnateur résident.

**Les différentes étapes du travail des Groupes thématiques sur l'intégration des questions sexospécifiques dans les BCP/PNUAD**

Les GTS de plusieurs pays ont fait part de leurs réflexions et de leurs observations sur les éléments leur ayant permis d'influencer les différentes étapes de la réalisation des BCP/PNUAD<sup>12</sup>. Les stratégies qui ont été les plus efficaces sont présentées au tableau 2-4.

<sup>12</sup> Résumé des réponses à l'enquête fournies par les Groupes des pays suivants - Bénin, Fidji, Kazakhstan, Maroc, Nicaragua et Ouzbékistan.

**Tableau 2-4: Possibilités d'intégration des questions sexospécifiques dans les BCP/PNUAD**

Étapes de l'élaboration des BCP/PNUAD	Possibilités d'intégration des questions sexospécifiques
<b>1. Intégration de l'égalité des sexes dans le BCP</b>	
a. Préparation de la première version du BCP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et fournir des données ventilées par sexe, insister pour leur prise en compte pour toutes les questions prioritaires des BCP.</li> <li>• S'assurer que les analyses des BCP reflètent les différentes façons dont les hommes et les femmes abordent et influencent les grandes questions.</li> <li>• Utiliser l'information fournie par les rapports les plus récents de la CEDAW (rapports des gouvernements et rapports non officiels) ou les questionnaires adressés aux gouvernements dans le contexte de l'examen de l'application du programme d'action de Beijing après dix ans.</li> <li>• S'informer auprès des gouvernements et des partenaires pertinents de la société civile des rapports en cours d'élaboration pour les prochaines sessions de la CEDAW et tirer parti de ces travaux (les rapports périodiques sont produits tous les quatre ans).</li> <li>• Demander aux spécialistes des questions d'égalité des sexes et de respect des droits de la femme de lire le projet de BCP et de fournir une réaction en retour.</li> </ul>
b. Contrôle de la qualité du BCP par un comité de lecture indépendant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer que des particuliers ayant une expérience dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'application des droits de la femme font partie du comité de lecture.</li> <li>• S'assurer que les représentants des ONG ayant présenté des rapports non officiels et ceux des services gouvernementaux participant à la rédaction des rapports des États Parties à la CEDAW font également partie du comité de lecture.</li> <li>• Dans le cas contraire, insister sur leur inclusion dans le comité.</li> </ul>
c. Finalisation du BCP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer que des représentants des mécanismes nationaux consacrés aux femmes - ainsi que les spécialistes nationaux de la programmation sexospécifique - prennent part aux consultations avec le gouvernement. S'il existe un réseau de coordonnateurs chargés de la promotion de la femme au sein des différents ministères, organiser des consultations avec ses membres.</li> </ul>
d. Enseignements du BCP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reproduire l'analyse sexospécifique du BCP pour l'établissement d'autres rapports, dont le rapport national CEDAW et le rapport et les activités de suivi des OMD.</li> </ul>
<b>2. Intégration des principes de l'égalité des sexes dans le PNUAD</b>	
a. Définition des priorités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lorsque les données et l'analyse le justifient, insister pour inscrire le respect de l'égalité des sexes sur la liste des domaines prioritaires de coopération et la liste des produits de la Matrice des résultats du PNUAD.</li> <li>• Si l'égalité des sexes n'est pas retenue comme domaine prioritaire, fournir l'appui requis pour assurer son intégration dans les produits définis, en ligne avec l'analyse du BCP.</li> </ul>
b. Préparation de la première version du PNUAD	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Répartir les membres du GTS dans les groupes de travail chargés de l'élaboration du PNUAD et fournir des connaissances et des données fiables et précises pour que l'égalité des sexes et la promotion de la femme soient pleinement prises en compte.</li> <li>• S'assurer que la Matrice des résultats inclut des indicateurs sur</li> </ul>

Étapes de l'élaboration des BCP/PNUAD	Possibilités d'intégration des questions sexospécifiques
	l'égalité des sexes, des données de référence pour des statistiques ventilées par sexe (si nécessaire) et des moyens concrets d'évaluer la prise en compte des questions liées à l'égalité entre les sexes.
c. Contrôle de la qualité du PNUAD par un comité de lecture indépendant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer que des particuliers ayant une expérience au niveau de la promotion de l'égalité des sexes et les droits de la femme font partie du comité de lecture.</li> <li>• S'assurer que des membres des ONG présentant des rapports et des représentants des secteurs du gouvernement qui participent à l'établissement du rapport national pour la CEDAW font également partie du comité de lecture.</li> </ul>
d. Finalisation du PNUAD	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire examiner par un maximum de parties prenantes la version définitive du PNUAD et fournir une information en retour à l'Équipe sur la prise en considération de l'égalité des sexes dans le document et fournir des idées concrètes pour la renforcer.</li> </ul>
<b>3. Après la production des BCP/PNUAD</b>	
a. Mécanisme de surveillance et de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivre la performance de l'Équipe de pays et lui fournir un appui pour le traitement de la problématique des sexes dans le PNUAD.</li> <li>• Concevoir un mécanisme de suivi et d'information en retour pour évaluer l'intégration des questions sexospécifiques dans l'ensemble des activités de l'Équipe relatives au PNUAD.</li> </ul>

## FICHE DE TRAVAIL 2-1: Intégration des questions sexospécifiques dans les BCP/PNUAD

Les directives 2004 pour l'élaboration des BCP/PNUAD contiennent *une liste récapitulative des principales étapes*<sup>13</sup> de l'établissement de ces instruments sous forme de questionnaire. Chaque étape comprend un volet sexospécifique. Cette liste est destinée à aider les GTS à intégrer la problématique hommes-femmes dans les BCP/PNUAD.

### Liste récapitulative et son utilisation pour l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les BCP/PNUAD

Questions générales	Exemples de questions relatives à l'intégration de la sexospécificité
<b>PLANIFIER LE DÉROULEMENT</b>	
Participation de l'autorité centrale chargée de la planification et des ministères à la planification?	Participation du ministère responsable des questions sexospécifiques et de l'application nationale de la CEDAW à l'élaboration?
Organisation du plan de travail de façon à pouvoir respecter la date limite d'élaboration des BCP/ PNUAD et des programmes nationaux?	Structuration de la participation des unités responsables des questions sexospécifiques de façon à pouvoir respecter les délais fixés?
Accord de tous les organismes concernés sur le niveau de ressources requis et le calendrier?	Reconnaissance par tous les organismes de <i>l'intégration des questions sexospécifiques</i> comme stratégie et de l'égalité des sexes comme objectif transsectoriel?
Invitation de tous les bureaux régionaux et des équipes techniques de l'ONU, des organismes de l'ONU non résidents, de la société civile (les organismes de défense des droits de l'homme, les syndicats et les organisations du patronat) et des organisations bilatérales de développement à participer?	Implication des groupes de femmes? Implication des experts des questions sexospécifiques des bureaux régionaux de l'ONU - y compris UNIFEM - et des organisations bilatérales, des ministères et des ONG?
Articulation du processus d'élaboration des BCP/PNUAD sur les politiques, les programmes, les processus nationaux, en cours ou planifiés, et leurs produits (dont les DSRP)?	Prise en compte dans l'élaboration des BCP/ PNUAD des rapports CEDAW et des observations du Comité de la CEDAW pour le pays? Intégration des éléments du Plan d'action national pour l'égalité des sexes ou d'autres plans d'action nationaux liés aux femmes (par exemple de lutte contre la violence à l'égard des femmes, etc.)?
Familiarisation suffisante des membres de l'Équipe avec les approches fondées sur le respect des droits de la personne humaine?	Intégration, par les membres de l'Équipe, des <i>droits de la femme</i> dans les questions sexospécifiques?
Mandat et calendrier d'activités des groupes thématiques, quel que soit leur domaine de spécialisation précisément définis?	Mandat précis des groupes thématiques sur les questions sexospécifiques dont la valeur et le contenu sont reconnus par les coordonnateurs résidents et les équipes de pays?
Prise en compte, dans la composition de l'Équipe, des qualifications requises, des expériences transsectorielles de l'ensemble des partenaires, de l'équité entre les sexes et de l'exigence d'impartialité?	Représentation des femmes à égalité avec les hommes dans les travaux des équipes de pays?

<sup>13</sup> Ibid 10. Annexe 2, page 42.

Questions générales	Exemples de questions relatives à l'intégration de la sexospécificité
Intégration, dans le mandat, de toutes les questions transsectorielles, particulièrement de celles relatives aux droits de la personne et l'égalité des sexes?	Existence de mécanismes/indicateurs pour contrôler <i>le niveau d'intégration de la sexospécificité</i> ? Lesquels ?
<b>COLLECTE ET VERIFICATION DE L'INFORMATION DISPONIBLE</b>	
Description appropriée, dans l'examen critique des données disponibles, des questions, des tendances et des lacunes concernant les OMD? <sup>14</sup>	Discussion et examen de tous les aspects <i>sexospécifiques propres à chaque OMD</i> ?
Fiabilité et actualité des données? Prise en compte dans le développement des capacités des lacunes constatées au niveau de données?	Identification, par une analyse basée sur la sexospécificité, des différentes <i>lacunes au niveau des données</i> ? Élaboration de mesures et de plans pour combler ces manques en développant les capacités et en améliorant l'information sexospécifique?
Ventilation adéquate des données ( <b>sexe</b> , ethnie, région, religion, langue) pour identifier clairement les groupes vulnérables pour lesquels les indicateurs sociaux sont les plus bas?	Analyse, <i>dans une perspective sexospécifique</i> , des données ventilées par sexe et élaboration subséquente de recommandations?
Examen des observations importantes des organes créés par traité et des organes de supervision du système (en rapport avec les rapports nationaux)?	Examen, dans l'optique de la promotion de la femme, de la CEDAW, la Convention relative aux droits de l'enfant (avec une attention particulière à la protection des droits des petites filles) et du travail des rapporteurs spéciaux (sur la violence à l'égard des femmes), tout particulièrement les <i>observations de la CEDAW</i> et les <i>recommandations des rapporteurs spéciaux</i> ?
Examen des risques de crise, de catastrophe naturelle et/ou de violation, sur une grande échelle, des droits de l'homme, en mettant tout particulièrement l'accent sur les groupes les plus susceptibles d'être touchés?	Prise en compte adéquate, aux différentes étapes de l'analyse des risques, des différences potentielles d'impacts sur les hommes et les femmes de différents groupes (âge, ethnie, revenu, etc.)?
<b>ANALYSE</b>	
Prise en compte dans les BCP des questions relatives aux droits de l'homme considérées importantes par les groupes vulnérables?	Consultation des groupes vulnérables, y compris les femmes de différentes classes d'âge, sur les problèmes actuels <sup>15</sup> ? Prise en compte de la question de la violence contre les femmes? Prise en compte des rapports des ONG ainsi que des rapports officiels?
Identification dans l'analyse des différents impacts et causes profondes des problèmes de développement spécifiques sur les <b>hommes et femmes</b> et autres groupes vulnérables?	Prise en compte, dans l'analyse, des besoins des hommes et des femmes des différents groupes (âge, appartenance ethnique, revenu, etc.) et examen des relations de pouvoir?

<sup>14</sup> Tout comme dans le texte principal, « OMD » se réfère, dans cette liste récapitulative plus généralement aux engagements, objectifs et buts de la Déclaration du Millénaire et des conférences internationales et instruments relatifs aux droits de l'homme du système des Nations Unies.

<sup>15</sup> La Convention relative aux droits de l'enfant préconise la consultation des adolescents et des enfants. Les femmes plus âgées, tout particulièrement les veuves et les divorcées, ont souvent un accès plus restreint aux services et mécanismes publics, d'où l'importance d'une stratégie détaillée de consultations directes des femmes appartenant aux différentes classes d'âge.

Questions générales	Exemples de questions relatives à l'intégration de la sexospécificité
Identification, dans l'analyse des problèmes de développement des BCP, des lacunes en matière de capacités et de responsabilisation des acteurs clefs (aux niveaux national, sous-national, communautaire et familial)?	Identification, dans les BCP, des lacunes particulières qui existent en matière de capacités et auxquelles sont confrontées les femmes et les petites filles à tous les niveaux? Recours à des études sur les budgets-temps pour montrer le rôle productif et reproductif des hommes et des femmes?
Explication claire, dans les BCP, des choix opérés sur la liste récapitulative des domaines de la coopération pour le développement? Intégration, sur la liste des priorités de la coopération pour le développement, des domaines où il apparaît clairement que l'égalité des sexes n'est pas respectée?	<i>Intégration</i> des questions relatives à l'égalité des sexes qui n'apparaissent pas en tant que domaines à part entière sur la liste récapitulative dans les domaines de développement retenus?
<b>DÉFINITION DES PRIORITÉS ET RÉSULTATS D U PNUAD</b>	
Justification claire dans le PNUAD de la sélection des domaines d'action prioritaires retenus par le système des Nations Unies?	Existence de liens directs entre les objectifs nationaux et ceux du système en matière de sexospécificité au niveau des domaines d'intervention prioritaires retenus par l'ONU?
Confirmation, avec le gouvernement et les autres parties prenantes nationales, des priorités et/ou objectifs de développement national que le système compte soutenir?	Prise en compte claire des <i>engagements</i> du gouvernement en faveur du respect des droits des femmes et des filles et de l'égalité des sexes dans les consultations et les décisions relatives au choix des priorités? Examen, par l'Équipe de pays, en collaboration avec le ministère chargé des questions sexospécifiques et les organisations de femme, des priorités retenues pour l'aide?
Relation claire entre les objectifs retenus pour le PNUAD et le programme de pays et les objectifs OMD pertinents?	Prise en compte, dans les objectifs sélectionnés des OMD touchant tout particulièrement à la promotion de la femme et à l'égalité de sexes? <i>Prise en compte des questions sexospécifiques dans les autres objectifs?</i>
Prise en compte, dans les résultats escomptés du PNUAD et du programme de pays, des causes profondes des problèmes sélectionnés?	Prise en compte, dans les résultats escomptés, de l'inégalité entre les sexes et de la violation des droits de la femme comme causes profondes des difficultés?
Prise en compte, de façon satisfaisante, des risques de crise ou de catastrophe naturelle et des questions transsectorielles, en particulier <b>l'égalité des sexes</b> et le respect des droits de la personne dans les activités visant les groupes les plus vulnérables?	Prise en compte dans les plans et les priorités, de façon appropriée, des différences d'impact qu'ont les crises sur les hommes et les femmes des groupes et des zones les plus vulnérables? <i>Prise en compte des questions concernant les femmes et les relations de pouvoir entre les sexes dans le traitement des groupes vulnérables et autres?</i>
Complémentarité entre les stratégies et les résultats escomptés du PNUAD et du programme de pays et les programmes des autres partenaires, y compris aux niveaux national et régional?	Coordination des <i>activités des GTS avec celles d'UNIFEM, des conseillers pour les questions sexospécifiques</i> et des centres de contact sous-régionaux du PNUD, des équipes d'appui aux pays de l'UNFPA <i>et des spécialistes de la problématique hommes-femmes des bureaux régionaux de l'ONU pour développer des partenariats, échanger des conseils et exploiter les synergies?</i>

Questions générales	Exemples de questions relatives à l'intégration de la sexospécificité
<b>CRÉATION DE PARTENARIATS</b>	
Dans les domaines où le BCP diffère notablement des autres analyses nationales, existence d'un consensus entre l'Équipe de pays et les partenaires nationaux sur les principales conclusions et orientations du PNUAD?	Participation active de l'entité nationale chargée des questions sexospécifiques et des ONG oeuvrant pour la promotion de la femme à la recherche du consensus?
Participation des principales parties prenantes, y compris les représentants des groupes vulnérables défavorisés, à la validation de l'analyse de causalité et à la définition des priorités et de la stratégie?	Efforts particuliers pour faire participer les organisations communautaires de femmes, en particulier dans les zones rurales, et les représentants des groupes défavorisés (groupes autochtones ou femmes déplacées internes) à la définition des priorités?
<b>Participation équilibrée entre hommes et femmes?</b>	Participation égale des femmes et des hommes?
Envoi, en temps voulu, des premières versions des BCP/PNUAD aux comités de lecture régionaux pour que leurs commentaires et leurs suggestions convenus aient pu être pris en compte dans la version définitive des documents?	Consultation d'UNIFEM, des spécialistes des questions sexospécifiques des mécanismes régionaux - centres de contact sous-régionaux du PNUD, bureaux régionaux de l'UNICEF, équipes d'appui aux pays de l'UNFPA - et des institutions spécialisées du PNUD?
Examen collectif par les principales parties prenantes de la version finale des BCP/PNUAD?	Existence d'un consensus entre les GTS, leurs partenaires au sein de la structure nationale s'occupant des questions sexospécifiques, les ONG oeuvrant pour la promotion de la femme et autres acteurs sur les observations transmises à l'Équipe de pays?
Consensus entre les membres de la Réunion stratégique commune sur le choix des objectifs des programmes de pays des organismes participant aux activités menées pour parvenir aux objectifs fixés dans le PNUAD?	Prise en compte des aspects touchant à l'égalité des sexes au niveau des objectifs retenus?
Contrôle de la cohérence des programmes de pays des organismes avec le PNUAD?	Intégration, par les organismes, dans leurs programmes de pays de leur approche générale dans le domaine sexospécifique?
Exploitation des enseignements et des meilleures pratiques retenus des expériences passées?	Participation active des femmes à l'identification et à l'exploitation des leçons tirées de l'expérience et des bonnes pratiques avec l'appui des commanditaires des BCP/PNUAD?
Prise de disposition pour le contrôle et l'évaluation du PNUAD?	Inclusion des indicateurs, mesures et dispositions particulières pour les questions sexospécifiques, et des engagements qui en découlent, dans les versions définitives afin de contrôler et évaluer <i>l'intégration des aspects relatifs à l'égalité des sexes</i> dans le PNUAD?

## 2. Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)

*Nous décidons en outre de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en tant que moyens efficaces de combattre la pauvreté, la faim et la maladie, de promouvoir un développement réellement durable....*

Déclaration du Millénaire, 2000

### Présentation: Intégration systématique de la dimension sexospécifique dans tous les OMD

La Déclaration du Millénaire a été adoptée par 189 pays lors de l'Assemblée du Millénaire des chefs d'État en septembre 2000. La Déclaration engage les pays à travailler ensemble pour atteindre huit objectifs de développement spécifiques d'ici à 2015. L'égalité des sexes est non seulement l'un de ces objectifs mais également une question transsectorielle qui recoupe tous les OMD. Les OMD sont les suivants:

- Objectif 1.** Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim
- Objectif 2.** Assurer l'éducation primaire pour tous
- Objectif 3.** Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- Objectif 4.** Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans
- Objectif 5.** Améliorer la santé maternelle
- Objectif 6.** Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies
- Objectif 7.** Assurer un environnement durable
- Objectif 8.** Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Ces huit OMD, et les approches à appliquer pour les atteindre exposées ci-dessous, ont été incorporés dans le processus global de réforme de l'Organisation des Nations Unies. Une grande partie des directives données ci-dessus pour les BCP/PNUAD valent également pour la coordination des activités menées au titre des OMD. Les OMD prévoient également 18 cibles quantitatives et 48 indicateurs pour mesurer les progrès accomplis.

[http://www.unmillenniumproject.org/html/dev\\_goals1.shtm](http://www.unmillenniumproject.org/html/dev_goals1.shtm) .

*L'Objectif 3 (des OMD) se réfère explicitement à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, mais les indicateurs utilisés pour tous les autres objectifs doivent également être ventilés par sexe pour permettre de mesurer les inégalités entre les sexes... La difficulté est de souligner les aspects les plus importants de cette inégalité entre les sexes dans tous les objectifs et de les représenter graphiquement par un ensemble de données, cartes et autres instruments qui permettront de les saisir dans un seul regard<sup>16</sup>.*

Les OMD, et les différents mécanismes et processus créés pour les atteindre, constituent un point de ralliement vers lequel convergent les acteurs nationaux, le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods. La poursuite nationale des OMD comporte trois volets: (i) le contrôle, l'analyse et l'établissement des rapports; (ii) la mise en oeuvre et l'exécution des activités;

<sup>16</sup> UNDP. 'Country Reporting on MDGs. Second Guidance Note.' UNDP, New York, October 2003.

(iii) les campagnes. Ces trois aspects peuvent se regrouper au niveau pratique. Chaque élément est analysé ci-dessous du point de vue des interventions stratégiques requises pour intégrer la dimension sexospécifique.

Une première étape consiste à familiariser les membres des GTS avec les documents de fond. Deux sites Internet sont particulièrement importants à ce niveau:

- ↵ *Le Projet Objectifs du Millénaire* ([www.unmillenniumproject.org](http://www.unmillenniumproject.org)). Accueilli sur le site du GNUM, cette page offre une mise à jour régulière des progrès enregistrés dans la poursuite de tous les OMD, ainsi qu'un accès au produit des travaux des différentes équipes de travail.
- ↵ *MDGenderNet* ([www.mdgender.net](http://www.mdgender.net)). Ce site, coordonné par UNIFEM, donne accès à une information qui aide à mieux comprendre les instruments permettant d'intégrer la problématique hommes/femmes dans tous les OMD - des publications relatives à l'égalité des sexes dans les domaines couverts par chaque objectif précis aux instruments de sensibilisation et de pression.

Les documents importants pour les GTS comprennent:

- ↵ *The UN and the MDGs: A Core Strategy (L'ONU et les OMD: Une stratégie de base)*, un document d'orientation préparé par le GNUM en 2002. (<http://www.jposc.org/content/workshops/cairo%20workshop/un%20and%20the%20mdg%20a%20core%20strategy.pdf>)
- ↵ *Country Reporting on the Millennium Development Goals (Rapport de pays sur les objectifs du Millénaire pour le développement)*, une note d'orientation actualisée préparée par le GNUM en octobre 2003. (<http://www.undg.org/content.cfm?id=516>)
- ↵ *Task Force 3 Interim Report on Gender Equality (Rapport intérimaire de l'Équipe du Projet sur l'égalité des sexes)*, un rapport de l'Équipe du Projet Objectifs du Millénaire sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes datant de février 2004. (<http://www.unmillenniumproject.org/html/tf3docs.shtml>)
- ↵ *Millennium Development Goals: National Reports, A Look Through a Gender Lens (Les objectifs du Millénaire pour le développement: rapports nationaux, une perspective sexospécifique)*, un rapport du PNUD de 2003 qui évalue l'intégration des questions et perspectives sexospécifiques dans les rapports nationaux concernant les différents OMD. (<http://www.mdgender.net>)
- ↵ *Gender Equality and the Millennium Development Goals (L'égalité des sexes et les objectifs du Millénaire pour le développement)*, un document produit en 2003 par le Groupe du développement et des questions sexospécifiques de la Banque mondiale qui offre une vue globale de l'OMD relatif à l'égalité des sexes et examine les liens entre l'égalité des sexes et les OMD concernant la pauvreté, l'éducation, la santé, la nutrition et l'environnement. (<http://www.mdgender.net>)
- ↵ *A Pathway to Gender Equality: CEDAW, Beijing and the MDGs (Une voie vers l'égalité des sexes: CEDAW, Beijing et les OMD)*, un instrument d'information produit par UNIFEM avec l'aide de la coopération technique allemande (GTZ et BMZ) pour promouvoir l'égalité des sexes qui étudie les

possibilités de tirer parti, pour les OMD, de l'expertise de la CEDAW et du Programme d'action de Beijing. (<http://www.unifem.org>)

## Le contrôle, l'analyse et les rapports établis dans le cadre des OMD

Les rapports relatifs aux OMD ne sont pas des documents d'information officiels. Ils doivent être concis, succincts et facilement accessibles au grand public.

Il est précisé dans la stratégie élaborée par l'ONU pour les OMD que l'identification des résultats, tendances et lacunes devrait s'appuyer sur des données fiables, ventilées, lorsque possible, par sexe, âge et vulnérabilités particulières; ces données auront été préalablement définies lors de consultations avec les partenaires. Or, dans de nombreux pays la ventilation des données n'est pas satisfaisante<sup>17</sup>.

Les stratégies élaborées par les GTS pour tirer parti des mécanismes créés dans le cadre des OMD afin de renforcer l'engagement et l'action en faveur de l'égalité de sexes sont similaires à celles décrites pour les BCP/PNUAD à la figure 2-3. Les OMD fournissent également les points d'entrée spécifiques, à savoir:

↳ Comme la présentation périodique des rapports sur les OMD est une priorité pour les équipes de pays et que l'égalité des sexes est à la fois un objectif en soi et un aspect central des autres objectifs, les GTS peuvent recommander que l'Équipe aide à créer les capacités nationales pour la collecte, l'analyse et la diffusion de statistiques ventilées par sexe et de statistiques plus précises, relatives à des questions sexospécifiques. La coordination de l'appui fourni par l'Équipe à la création des capacités locales et nationales dans ce domaine est une priorité.

↳ Les cibles et les indicateurs en matière d'égalité des sexes utilisés pour les OMD ont fait l'objet de débats approfondis<sup>18</sup>. Les GTS peuvent contribuer efficacement aux consultations nationales sur l'établissement des rapports sur les OMD et contrôler les approches en aidant les partenaires nationaux à demander

### Encadré 2-4: Les OMD axent leurs activités de plaidoyer sur l'égalité des sexes

**Cameroun:** L'Équipe de pays a aidé à préparer le deuxième rapport d'activité national sur les OMD et fournit un appui pour l'élaboration de la version définitive des dix rapports provinciaux relatifs aux OMD. Avant la création officielle du Groupe thématique sur les questions sexospécifiques, en janvier 2004, au cours de la retraite annuelle de l'Équipe de pays de l'ONU, le Groupe de travail interorganisations sur les OMD visait déjà à assurer l'équité entre les sexes:

- ↳ En veillant à la composition équilibrée des commissions formées pour concevoir et élaborer le projet et la version finale des deux rapports nationaux sur les OMD et des dix rapports provinciaux;
- ↳ En traitant la dimension sexospécifique comme une question transsectorielle dans les rapports sur les OMD;
- ↳ En intégrant les OMD dans les objectifs généraux à long terme du DSRP.

<sup>17</sup> *The UN and the MDGs: A Core Strategy*. Page 2, paragraphe 9. voir:

<http://www.jposc.org/content/workshops/cairo%20workshop/un%20and%20the%20mdg%20a%20core%20strategy.pdf>

<sup>18</sup> OMDenderNet eDiscussion, résumé 29 septembre - 31 octobre 2003 à:

[http://www.mdgender.net/resources/monograph\\_detail.php?MonographID=26](http://www.mdgender.net/resources/monograph_detail.php?MonographID=26)

l'inclusion des cibles et des indicateurs qui sont pertinents pour le pays, y compris ceux qui ont été approuvés dans le cadre des plans d'action nationaux relatifs à l'égalité des sexes. Les rapports CEDAW et ceux des rapporteurs spéciaux de la Commission sur les droits de l'homme fournissent une base et une justification solides pour l'inclusion des cibles et indicateurs proposés par les groupes de femmes.

- ↳ Les rapports sur les OMD servent de catalyseur pour les débats publics. Plus les femmes et les hommes s'impliquent dans ces débats, plus leurs préoccupations et intérêts spécifiques et communs sont pris en compte et plus ils deviennent crédibles et légitimes. Les GTS peuvent veiller à ce que les groupes de femmes, et en particulier les groupes communautaires, aient la possibilité d'exprimer leurs vues.

#### ***Encadré 2-5: Intégrer la perspective sexospécifique dans les rapports OMD***

**Cambodge:** UNIFEM est chargé de l'exécution d'un programme du PNUD visant à développer les capacités requises pour pouvoir intégrer la perspective sexospécifique dans le rapport OMD national. Le Fonds a présenté au Conseil des ministres un rapport d'activités établi avec la collaboration du Groupe thématique sur les questions sexospécifiques, des organismes du système des Nations Unies, de la Banque mondiale, de la Banque asiatique de développement (BASD) et des partenaires gouvernementaux. Cette collaboration a permis de proposer un ensemble d'indicateurs adaptés au contexte national qui tiennent compte des sexospécificités. UNIFEM, la Banque mondiale et la BASD travaillent ensemble actuellement à une évaluation nationale globale des questions sexospécifiques.

**Sénégal:** Le Groupe thématique sur les questions sexospécifiques a participé au développement des connaissances sur terrain requises pour intégrer la perspective sexospécifique dans les OMD par le biais de l'utilisation d'indicateurs sensibles aux questions sexospécifiques dans tous les domaines prioritaires. Le Groupe thématique a défini sept points d'entrée permettant de travailler non seulement sur les OMD mais également sur l'égalité des sexes et le respect des droits de la femme, à savoir:

- 1) Faciliter la participation et la sensibilisation aux activités visant à promouvoir l'égalité des sexes au cours des campagnes sur les OMD, aux niveaux national, régional et international.
- 2) Suivre les progrès réalisés au niveau national.
- 3) Recueillir et diffuser les analyses qui aident à intégrer la perspective sexospécifique dans toutes les activités relatives aux OMD.
- 4) Lancer des activités qui contribuent à la réalisation des OMD.
- 5) S'assurer que les bureaux de pays du PNUD qui fournissent une aide pour la rédaction des rapports nationaux en faisant appel à la participation des parties intéressées, incluent également les organisations de femmes.
- 6) Créer un mécanisme d'examen des rapports, avant la réalisation de leur version définitive, par un groupe d'experts des questions sexospécifiques pour s'assurer que la problématique hommes/femmes est effectivement prise en compte dans les rapports.
- 7) S'assurer que le suivi des rapports sur les OMD intègre la dimension sexospécifique. À cette fin, des formulaires de suivi devraient être conçus pour enregistrer les progrès et identifier les lacunes au niveau des indicateurs retenus.

#### **Suite donnée aux rapports sur les OMD**

Dans certains pays, l'Équipe de pays des Nations Unies participe à l'exécution du programme élaboré par le système suite aux rapports OMD. Cela donne aux GTS la possibilité de s'assurer que l'égalité des sexes est dûment prise en considération dans tous les aspects du programme commun ou, dans certains cas, est devenue la pierre de touche de l'ensemble du programme. Par exemple, dans un pays, après que le gouvernement a décidé que l'intensification de la

participation des femmes dans les conseils municipaux deviendrait un indicateur, l'Équipe de pays a conçu un programme spécial pour appuyer cette décision.

#### **Encadré 2-6: L'Initiative UNIFEM-CEPALC**

En partenariat avec la Commission économique de l'ONU pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), UNIFEM a réalisé une série de rapports nationaux qui analysent les OMD d'une perspective sexospécifique sur la base des statistiques nationales disponibles. Les pays suivants - Bolivie, Colombie, Équateur, Guatemala, Nicaragua, Pérou et Venezuela - ont déjà produit leur rapport national ou sont en train de le rédiger. Un rapport pour les Caraïbes est également en cours de rédaction.

UNIFEM et la CEPALC ont organisé la présentation des rapports, avec la collaboration et/ou la participation des autres organismes de l'ONU impliqués, des membres des gouvernements et des groupes de femmes. Il s'agit là d'une première étape pour engager les différentes parties prenantes dans un débat sur les questions sexospécifiques et les OMD. Cette méthodologie peut être facilement adaptée aux réalités des autres pays, en fonction des données nationales disponibles. Ces rapports devraient être utilisés par les équipes de pays de la région pour comprendre les « pourquoi » et les « comment » de l'intégration de la dimension sexospécifique dans les OMD. Ils devraient également encourager les groupes de femmes à participer au processus OMD pour que leur points de vues soient pris en compte.

Le rapport intégral du Pérou (Serie CEPAL Mujer y Desarrollo No. 55, *Las metas del milenio y la igualdad de género: el caso de Perú*, mai 2004) et ceux d'autres pays, lorsqu'ils en auront soumis la version finale, peut être consulté sur : [www.eclac.cl](http://www.eclac.cl) ou sur [www.unifem.org](http://www.unifem.org).

### **Campagnes et mobilisation**

Les campagnes ou mouvements nationaux du Millénaire visent à créer des coalitions pour permettre d'axer le débat, le choix des priorités, les politiques et l'allocation des ressources sur les OMD. La campagne du Millénaire<sup>19</sup> remplit un rôle de facilitation dans de nombreuses parties du monde.

Les Groupes thématiques peuvent prendre une part importante dans ces campagnes en favorisant l'inclusion des questions sexospécifiques pertinentes et en s'assurant que les organisations de femmes participent à la planification et à la gestion. Ils peuvent même parfois contribuer au fonds d'amorçage pour lancer la collaboration interorganisations pour la production de différents matériels, ou la fourniture d'une aide financière que les partenaires nationaux utiliseront comme levier pour la mobilisation des ressources et l'élaboration de stratégies de partenariat sur l'égalité des sexes. Les Groupes thématiques peuvent aussi faire la liaison entre les campagnes OMD et les journées particulièrement réservées aux femmes (voir *Action de pladoier à l'occasion de journées spéciales* page 63).

<sup>19</sup> Voir: <http://www.undp.org/mdg/campaign.html>

### 3. Les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP)

#### Présentation: les DSRPs et l'égalité des sexes

*Les BCP/PNUAD sont le fruit de la collaboration de l'ensemble des organismes du système pour aider les pays à atteindre les OMD. Ces deux instruments donnent la possibilité à l'Organisation des Nations Unies de dialoguer avec les gouvernements et les autres partenaires et aussi de définir les modalités de leur soutien des efforts nationaux ... Les stratégies nationales de réduction de la pauvreté sont au centre des activités de l'Équipe de pays au niveau national. Le DSRP est «l'itinéraire national» pour parvenir aux cibles à long terme des OMD, par le biais d'une restructuration budgétaire et de réformes politiques à moyen et court termes<sup>20</sup>.*

Les DSRP ont été introduits en 1999 par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international comme condition préalable à l'octroi de prêts aux pays les plus pauvres ou aux pays en transition. Les DSRP définissent les politiques et programmes macroéconomiques, structureaux et sociaux que doit appliquer le pays pour encourager la croissance et réduire la pauvreté, ainsi que l'aide financière extérieure requise pour ce faire. Ils fixent un budget déterminant l'allocation des ressources nationales.

Les DSRP relèvent principalement de la Banque mondiale qui a produit un guide pour aider les pays à les exploiter correctement<sup>21</sup>. Le chapitre sur l'égalité des sexes explique comment utiliser les analyses sexospécifiques dans les diagnostics de pauvreté et dans la définition des politiques prioritaires d'intervention. Il fournit des directives pour suivre et évaluer la participation des hommes et des femmes aux programmes de réduction de la pauvreté et pour relever les différences entre les sexes au niveau des résultats et des impacts de ces programmes.

#### **Encadré 2-7: Influencer les DSRP**

**Kenya:** UNIFEM, en partenariat avec plusieurs ONG féminines et le Gouvernement, a participé, en s'appuyant sur la CEDAW et le programme d'action de Beijing, à l'intégration des questions sexospécifiques dans les activités d'application et de suivi du DSRP national dans quatre districts - Bondo, Bungoma, Taita Taveta et Muranga. Ces activités ont principalement abouti à la révision des documents de stratégie élaborés dans ces districts pour y inclure une analyse plus poussée de l'égalité des sexes et du respect des droits de la femme, ainsi qu'à l'élaboration de plans d'action sexospécifiques pour le suivi de ces instruments. Dans chaque district, les chargés de la planification et les responsables communautaires ont été formés pour pouvoir analyser les questions sexospécifiques, planifier leur intégration et contrôler leur suivi. UNIFEM a également contribué à l'organisation, dans ces quatre districts, de 36 forums/dialogues communautaires sur la responsabilisation économique des femmes, la violence contre les femmes, le VIH/sida et les femmes, afin de sensibiliser les populations à ces questions prioritaires dans les DSRP.

<sup>20</sup> D'après 'Guidance Note on UN Country Engagement in PRSPs' (Note d'orientation sur la participation des pays au DSRP) Bureau du GNUD. New York 2003.

[http://www.undg.org/documents/3401-PRSP\\_Assessment\\_Guidance\\_Note\\_-\\_PRSP\\_Guidance\\_Note.doc](http://www.undg.org/documents/3401-PRSP_Assessment_Guidance_Note_-_PRSP_Guidance_Note.doc)

<sup>21</sup> Banque mondiale. A Sourcebook for Poverty Reduction Strategies (2-volume set) (Guide pour les stratégies de réduction de la pauvreté). Jeni Klugman (dir. de publ.). Banque mondiale, octobre 2002. <http://www.worldbank.org/poverty/strategies/chapters/gender/gender.htm>

L'intégration de la dimension sexospécifique dans les DSRP a été très inégale, mais d'après les dernières recherches elle s'améliore. L'analyse, publiée en 2004 par la Banque mondiale, de 18 DSRP complets a montré une augmentation notable des diagnostics d'inégalité entre les sexes entre 2002 et 2003<sup>22</sup>. Toutefois, si les liens entre la pauvreté et l'inégalité entre les sexes sont de mieux en mieux perçus, ces analyses ne sont pas encore suivies de recommandations et d'actions permettant réellement d'améliorer la situation.

### Les interventions possibles des Groupes thématiques sur les questions sexospécifiques

Les GTS peuvent jouer un rôle actif dans les DSRP en encourageant une prise en compte durable des questions sexospécifiques et de l'autonomisation des femmes dans leur formulation, application et suivi. Un certain nombre de GTS participent déjà activement au processus. Les exemples du Bangladesh et du Kenya illustrent les liens de coordination possibles (voir encadrés 2-7 et 2-8).

Types d'intervention éventuelle des GTS relative aux DSRP:

- ☞ **Contrôler l'application du DSRP d'un point de vue sexospécifique et en respectant l'approche adoptée par le système.** L'approche du système est caractérisée par certains éléments spécifiques et uniques qui peuvent être renforcés en permanence - une politique en faveur des pauvres et un programme de développement humain durable fondé sur le respect des droits de la personne.
- ☞ **Développer les capacités des partenaires nationaux, et leur fournir un appui pour l'intégration des questions sexospécifiques dans les DSRP.** Les partenaires nationaux sont responsables de l'intégration continue de la perspective sexospécifique dans les DSRP, en respectant les obligations et les engagements internationaux. Les GTS peuvent aider à renforcer la sensibilisation et à développer les capacités des fonctionnaires pour qu'ils *assurent l'intégration* des questions sexospécifiques et celle des citoyens pour qu'ils *exigent cette intégration*.

**Encadré 2-8: Une ONG coordonne les apports du Groupe consultatif sur l'intégration des questions sexospécifiques dans le DSRP**

**Bangladesh:** L'une des deux principales initiatives en cours au sein du Groupe consultatif local sur les femmes et l'égalité des sexes est liée à l'intégration de la dimension sexospécifique dans le DSRP. Des donateurs ont fourni des fonds pour engager un consultant international chargé d'évaluer l'intégration des questions liées à l'égalité des sexes dans le **DSRP intérimaire**. Un groupe de travail, constitué principalement d'ONG, a examiné le **DSRP** avant la production de la version définitive. Le Groupe consultatif a ainsi aidé à instaurer un dialogue entre le gouvernement et les ONG et à renforcer l'appropriation nationale du DSRP.

<sup>22</sup> Banque mondiale. The Poverty Reduction Strategy Initiative: An Independent Evaluation of the World Bank's Support Through 2003 (L'initiative des stratégies de réduction de la pauvreté : une évaluation indépendante de l'appui fourni par la Banque mondiale jusqu'en 2003). Banque mondiale, Washington, 2004.  
<http://www.worldbank.org/oed/prsp/index.html>

- ✎ **S'assurer que des professionnels experts à la fois des questions sexospécifiques et des questions économiques contribuent au processus DSRP.** Des compétences techniques de base sont nécessaires pour que les institutions financières et les économistes intègrent efficacement la dimension sexospécifique dans leurs travaux. Une liste d'experts ayant ces compétences, avec références, peut être obtenue auprès des universités du pays ou de la région. D'autres sources sont également précisées dans la note de bas de page<sup>23</sup>.
- ✎ **Articuler, dans la mesure du possible, les initiatives de budgétisation sexospécifique et les DSRP.** Des initiatives de budgétisation sexospécifique sont en cours dans plus de 40 pays et le nombre de pays concernés ne cesse d'augmenter. Diverses organisations ou organismes - UNIFEM, PNUD, UNFPA, GTZ, Secrétariat du Commonwealth, ainsi que de nombreux partenaires bilatéraux - appuient les programmes de création de capacités, de partage des connaissances et de responsabilisation recourant à une budgétisation sexospécifique. Pour plus d'informations sur ce sujet, consulter le Gender Responsive Budget Initiatives (GRBI) [www.gender-budgets.org](http://www.gender-budgets.org), mis en place par UNIFEM, le Secrétariat du Commonwealth et le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) du Canada.

**Encadré 2-9: Réunion d'experts sur l'intégration des questions sexospécifiques dans les DSRP de plusieurs pays africains choisis<sup>24</sup>**

L'analyse de 13 DSRP présentée à la réunion - dont huit émanant de pays africains - a montré que la prise en compte des questions sexospécifiques était irrégulière et diffuse: trois DSRP intègrent la notion d'équité entre les sexes dans la majorité de leurs sections. Les autres documents retiennent plutôt la perspective 'femmes dans le développement' que 'développement et sexospécificité'. Aucun des documents ne propose de stratégies ou d'indicateurs pour contrôler les engagements en matière de sexospécificité. Aucun ne traite non plus de la question de la protection sociale ou de mesures d'ajustement structurel adaptées aux besoins de chaque sexe.

Les méthodologies respectives élaborées par le Rwanda et le Bangladesh pour intégrer l'égalité des sexes dans leurs DSRP peuvent être utilisées comme modèles, tant pour la démarche que pour le contenu. Dans le cas du Rwanda, une analyse a été faite dans chaque secteur du DSRP intérimaire; des mesures ont été prises pour sensibiliser les parties prenantes clés ainsi que «l'équipe de rédaction» au caractère central de la sexospécificité dans les DSRP. Un atelier réunissant toutes les parties prenantes, conduit par les ministres des finances et des questions sexospécifiques avec la participation des groupes de la société civile, a été organisé pour obtenir des engagements et des financements. L'approche du Bangladesh a été très similaire. Dans certains pays, des comités de suivi ont été mis en place pour s'assurer que toutes les sections du DSRP prennent en compte la dimension sexospécifique.

<sup>23</sup> The International Association for Feminist Economics (IAFFE) (Association internationale des économistes féministes) (IAFFE) <http://www.iaffe.org>, et Gender Action (Action en faveur des femmes) <http://www.genderaction.org>

<sup>24</sup> *Experts Meeting on Gender Mainstreaming of DSRPs in Selected African Countries (Travaux de la Réunion d'experts sur l'intégration des questions sexospécifiques dans les DSRP de plusieurs pays africains choisis)*. Réunion organisée par le PNUD et UNIFEM en Afrique du Sud, 24-26 mars 2003. <http://www2.gtz.de/gender-prsp/english/themes/themes.htm>

## 4. Vers une interprétation commune des approches fondées sur les droits de la personne humaine

### Coordination et approche du développement fondée sur les droits de la personne humaine

Le Secrétaire général a dès le départ placé les approches fondées sur les droits de la personne humaine au centre de son programme de réforme. Bien que ces approches n'aient jamais été définies officiellement comme des 'mécanismes de coordination', elles sont extrêmement utiles en tant qu'instruments de renforcement de la collaboration.

Un atelier interorganisations organisé en mai 2003 sur les approches fondées sur les droits de la personne humaine a débouché sur une déclaration d'interprétation commune, qui résume trois principes fondamentaux de la collaboration à l'échelle du système des Nations Unies concernant l'approche fondée sur les droits du développement.<sup>25</sup>

1. Tous les programmes de coopération pour le développement, de politique et d'assistance technique devraient favoriser la réalisation des droits de la personne humaine énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et autres instruments internationaux (<http://www.un.org/french/hr/index.html>).
2. Les normes relatives aux droits de l'homme qui y figurent et les principes qui trouvent leur origine dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et autres instruments internationaux guident toute la coopération pour le développement et la programmation dans tous les secteurs et toutes les phases de la programmation.
3. Les programmes de coopération pour le développement aident les responsables à s'acquitter de leurs obligations et les détenteurs de droits à revendiquer ceux-ci.

Les équipes de pays des Nations Unies ont pour instruction d'incorporer à tous les niveaux l'égalité des sexes et une approche fondée sur les droits de la personne humaine, ce qui renforce les avantages des groupes thématiques qui collaborent là où les droits des femmes et des filles rencontrent les droits de la personne humaine pour renforcer une approche générale fondée sur les droits de la personne humaine.

### Groupes thématiques sur les questions sexospécifiques, égalité entre hommes et femmes et approches basées sur les droits

La Déclaration d'interprétation commune définit tous les traités, y compris la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), qui constituent les principes directeurs de la coopération pour

<sup>25</sup> Bureau du GNUD. 'The Human Rights-Based Approach to Development Cooperation: Towards a Common Understanding Among UN Agencies'. Bureau du GNUD, juin 2003. <http://www.undg.org/content.cfm?id=14>

le développement, au centre des activités des pouvoirs publics et des équipes de pays<sup>26</sup>.

Une approche basée sur les droits suppose nécessairement que l'on accorde la priorité aux groupes exclus et marginalisés. Pour qu'une telle approche ait un sens, il faut des partenariats avec les groupements féminins et des alliances avec les défenseurs des droits de l'homme à tous les niveaux<sup>27</sup> afin que les groupes frappés d'exclusion participent à tous les mécanismes de coordination et bénéficient du renforcement des capacités des détenteurs de droits.

Pour les GTS, la CEDAW est le principal instrument relatif aux droits de l'homme. Un domaine qui se prête particulièrement à la coordination des interventions de l'ONU est l'aide aux gouvernements en matière de documentation, de suivi et d'application de la CEDAW ainsi qu'à la constitution de partenariats avec la société civile à cet effet. De même, en veillant à ce que l'application de la CEDAW soit liée au mécanisme des BCP et du PNUAD, aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et aux DSRP, on contribue à assurer la cohérence des politiques nationales et à mettre en lumière les études et activités des organisations féminines.

À la CEDAW viennent s'ajouter six autres traités internationaux de base relatifs aux droits de l'homme et un large éventail de rapporteurs spéciaux s'intéressent à des thèmes et pays particuliers. En reliant l'action des rapporteurs spéciaux ainsi que la documentation des traités au programme de développement, on renforcera la capacité globale des équipes de pays des Nations Unies et du système de coordonnateurs résidents de mettre en œuvre une approche basée sur les droits de la personne humaine.

#### Conventions de base des Nations Unies

(<http://www.ohchr.org/french/bodies/index.htm>)

- ↔ Convention relative aux droits de l'enfant.
- ↔ Convention internationale sur les droits civils et politiques.
- ↔ Convention internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels.
- ↔ Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.
- ↔ Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.
- ↔ Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles.

#### Rapporteurs spéciaux

Outre le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la violence à l'égard des femmes, plusieurs autres rapporteurs spéciaux se préoccupent des questions féminines: Rapporteur spécial pour les problèmes des migrants,

---

<sup>26</sup> Ibid.

<sup>27</sup> Niveaux local et communautaire et niveaux sous-national, sous-régional, national et régional.

Rapporteur spécial sur un logement adéquat et Rapporteur spécial sur le droit à l'accès à l'eau. Le Rapporteur spécial dont la nomination a été annoncée récemment et qui s'occupera de la traite d'êtres humains, en particulier des femmes et des filles, jouera à l'avenir un rôle important pour les GTS<sup>28</sup>. Il s'agira essentiellement pour les membres des GTS de rencontrer les rapporteurs spéciaux lorsqu'ils se trouvent dans leur pays, lorsque les questions de fond ou l'intérêt marqué pour le pays les intéressent, en apportant des contributions à leurs rapports et en considérant ceux-ci comme des sources faisant autorité aux fins des actions de plaidoyer des GTS concernant des thèmes et actions spécifiques. (<http://www.ohchr.org/french/bodies/index.htm>).

### **Possibilités d'interventions des GTS**

Outre les mesures de coordination stratégique énoncées dans les pages qui précèdent, les éléments qui suivent constituent des points de départ liés aux droits de la personne humaine pour les GTS:

- ↪ Soutien du suivi et de l'information concernant la CEDAW au niveau des homologues gouvernementaux. Bien souvent, le Ministère de la condition féminine prend l'initiative de rédiger le rapport sur la CEDAW. Il soutient des activités connexes des groupes de la société civile, qui établissent souvent des contre-rapports. Le site Web de la Division de la promotion de la femme contient des mises à jour concernant la CEDAW. (<http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/index.html>).
- ↪ Contact avec les activités du niveau mondial au niveau local que International Women's Rights Action Watch, Asie Pacifique et UNIFEM mènent pour former des ONG dans le domaine de la CEDAW et constitution de partenariats avec des gouvernements et le Comité de la CEDAW ([www.iwraw-ap.org](http://www.iwraw-ap.org)).
- ↪ Organisation d'un retour d'information et de consultations avec l'Équipe de pays des Nations Unies une fois que les représentants du pays ont fait rapport au Comité de la CEDAW de façon que l'ensemble du système des Nations Unies soit informé des grandes actions qui doivent faire l'objet d'un suivi et puisse les soutenir collectivement.
- ↪ Soutien du renforcement des capacités et des campagnes relatives aux droits des femmes et des enfants avec l'Équipe de pays, les pouvoirs publics et la société civile, sans oublier le secteur privé. Il existe plusieurs manuels de formation aux approches fondées sur les droits de la personne humaine et il peut être fait appel à de nombreux spécialistes des droits des femmes pour qu'ils assurent une formation aux équipes de pays. Sites Web utiles à cet égard:
  - Pour le système des Nations Unies relatif aux droits de l'homme, [www.hri.ca/fortherecord2003/index.htm](http://www.hri.ca/fortherecord2003/index.htm) et le Haut Commissariat aux droits de l'homme, [www.ohchr.org](http://www.ohchr.org)

---

<sup>28</sup> Le Haut Commissariat aux droits de l'homme a annoncé récemment la création de ce nouveau poste de Rapporteur spécial, renforcé par une décision du Conseil économique et social.

- Pour les ressources concernant les droits de la personne humaine axés sur les femmes, le site de la CEDAW, [www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/](http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/), le réseau des droits fondamentaux des femmes, [www.whrnet.org](http://www.whrnet.org), et “For the Record”, <http://www.hri.ca/fortherecord2003/index.htm>
- ↪ Prise en compte des droits des femmes et des filles dans toute la documentation concernant la coordination, y compris l’impact des DSRP sur les droits économiques et le droit au développement des pauvres.
- ↪ Prise en compte des perspectives des femmes au niveau communautaire dans différents domaines, ainsi qu’au niveau des organisations.

**CHAPITRE 3**

**MISE EN PLACE ET  
CONDUITE DE GROUPES  
THÉMATIQUES SUR  
L'ÉGALITÉ DES SEXES**

## INTRODUCTION

Les groupes thématiques sur l'égalité des sexes (GTS) trouveront dans le présent chapitre des orientations et des enseignements tirés de l'expérience concernant leur objet, leur composition et la planification de leur travail, ainsi que des suggestions pour l'établissement de rapports et des documents de référence.

Il est indispensable de préciser l'objectif pour deux raisons:

- a. Dégager une vision commune pour orienter l'action des membres du Groupe et les aider à mieux articuler l'importance et l'intérêt du Groupe auprès de leurs collègues.
- b. Permettre à ceux qui ne sont pas (encore) "membres" et à d'autres éléments de l'Équipe de pays des Nations Unies, dont le coordonnateur résident, de comprendre pourquoi ils devraient soutenir le Groupe et pourquoi ils devraient faire appel à lui.

### 1. Historique des groupes thématiques des Nations Unies

En 1997, le Secrétaire général a engagé un processus de réforme du système des Nations Unies qui se poursuit actuellement et va en s'accéléralant.

Les principaux éléments de la réforme visent à harmoniser et simplifier l'action du système des Nations Unies au niveau des pays et à renforcer le système de coordonnateurs résidents. Les groupes thématiques constituent un mécanisme parmi d'autres mis en place pour réaliser les objectifs de la réforme.

Les trois principaux aspects du rôle et des domaines d'intervention de groupes thématiques définis en 1998 sont les suivants:

- ↪ Regrouper et coordonner l'action des principaux organismes.
- ↪ Concevoir et appliquer des stratégies intégrées.
- ↪ Conduire une programmation conjointe pour aider à atteindre les résultats au niveau des pays<sup>29</sup>.

---

<sup>29</sup> Dossier de la réforme des Nations Unies: 1997-2002, <http://www.un.org/reform/dossier.htm>. Les premiers groupes thématiques concernaient le VIH/sida. Une étude réalisée en 2003 a montré qu'il existait environ 120 groupes thématiques sur le VIH/sida et une soixantaine concernant l'égalité des sexes. Pour interpréter ces chiffres, il convient de noter que les groupes thématiques sur le VIH/sida constituaient une structure décidée par des organes délibérants et dotés de ressources pour assurer la coordination requise, contrairement aux groupes thématiques sur l'égalité des sexes, qui étaient volontaires.

Le Comité administratif de coordination (CAC) du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) a donné en 1998 des instructions pour l'application des principaux aspects de la réforme des Nations Unies sous forme de directives du CAC sur le fonctionnement du système de coordonnateurs résidents<sup>30</sup>.

Les groupes thématiques sont des mécanismes de consultation du système des Nations Unies mis en place au niveau des pays pour s'occuper de thèmes spécifiques intéressant le développement du pays hôte. Leur composition et leur contenu dépendent de la situation particulière des pays. Leur bon fonctionnement exige une participation accrue de tous les partenaires du développement présents dans le pays, dont les pouvoirs publics, les institutions de Bretton Woods, les banques régionales, la société civile et le secteur privé.

Les groupes thématiques sont les mécanismes de base pour la réalisation des bilans communs de pays, ainsi qu'il apparaît dans le mandat de ces bilans communs. Les groupes thématiques peuvent également jouer un rôle clef dans l'établissement du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Étant donné les responsabilités qui peuvent être les leur, les fonctions, la composition et le mandat de ces groupes, aux fins de la formulation du PNUAD et au-delà, doivent être soigneusement examinés par l'Équipe de pays des Nations Unies.

Cette prescription a été réaffirmée dans de nombreuses instances intergouvernementales, dont notamment le Conseil économique et social<sup>31</sup>.

**Encadré 3-1: Groupe thématique interinstitutions connu sous une autre dénomination**

Le personnel chargé de l'égalité des sexes et des questions relatives aux droits des femmes n'a pas attendu la réforme des Nations Unies et les directives concernant les groupes thématiques interinstitutions et organise depuis de nombreuses années des tables rondes de parties prenantes et des groupes de coordination des activités au niveau des pays. Ces tables rondes et ces groupes sont toujours d'importants mécanismes de coordination dans plusieurs pays, même s'il ne s'agit pas officiellement de groupes thématiques interinstitutions (voir l'exemple du Bangladesh dans l'encadré 3-5). Dans certains pays, surtout ceux où l'on cherche à réduire le nombre de groupes thématiques, l'Équipe de pays a décidé qu'un groupe permanent chargé de l'égalité des sexes n'était pas nécessaire. Il est toutefois toujours vivement recommandé de plaider pour mettre en avant les questions d'égalité des sexes et promouvoir un groupe permanent. Si toutefois le Coordonnateur résident se prononce contre la création de ce groupe, les responsables des questions d'égalité des sexes à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies pourraient très bien décider de charger un groupe de travail de poursuivre la coordination du soutien aux priorités nationales et de mener campagne en commun dans les domaines d'intérêt commun.

<sup>30</sup> Approuvé pour le compte du CAC par le Comité consultatif pour les questions relatives au Programme et aux opérations (CCQPO) à sa 15e session, tenue à New York du 21 au 24 septembre 1999.  
[http://www.undg.org/documents/2143-ACC\\_Guidelines\\_on\\_the\\_Functioning\\_of\\_the\\_RC\\_System.pdf](http://www.undg.org/documents/2143-ACC_Guidelines_on_the_Functioning_of_the_RC_System.pdf)

<sup>31</sup> Rapport du Secrétaire général intitulé "Progrès réalisés dans l'application de la résolution 56/201 de l'Assemblée générale", Conseil économique et social, 9 mai 2003 (E/2003/61). Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement : suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil.  
<http://www.un.org/esa/coordination/ecosoc/Progressreport9May.pdf>

## 2. Objet

L'objet général de tous les groupes thématiques des équipes de pays est parfaitement résumé dans une note d'orientation de 2000 concernant les groupes thématiques sur le VIH/sida, dans laquelle il était souligné qu'ils avaient pour rôle de "servir de mécanisme d'une action concertée des Nations Unies et de coordination des travaux thématiques au niveau national"<sup>32</sup>.

Tout GTS doit commencer par définir clairement l'objectif qu'il poursuit, compte tenu des possibilités et des difficultés du pays et de l'Équipe de pays, ainsi que des capacités particulières de ses membres. On constate que les GTS existants poursuivent essentiellement trois objectifs (voir tableau 3-1).

***Encadré 3-2: Exemple des liens existant entre les différents éléments de l'organisation d'un GTS***

**Cuba:** Dans un premier temps, le GTS a préparé et réalisé une enquête sur la problématique hommes-femmes dans le système des Nations Unies à Cuba. L'enquête a fait apparaître la nécessité de renforcer les capacités dans ce domaine. La deuxième étape a consisté à élaborer le mandat d'un diagnostic, qui s'est traduit par une stratégie, puis par un plan de travail concret. L'enquête interne réalisée par le GTS dans l'ensemble du système de Nations Unies à Cuba a eu pour effet de susciter l'intérêt du personnel.

**Tableau 3-1: Objectif des GTS des équipes de pays des Nations Unies**

<i>OBJECTIF</i>	<i>TYPES D'ACTIVITÉS</i>
Renforcer l'action générale de l'Équipe de pays en matière d'égalité des sexes en incorporant une perspective sexospécifique dans tous les programmes et politiques fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser la formation des équipes de pays en matière d'intégration d'une perspective soucieuse de l'égalité des sexes.</li> <li>• Accorder une large place à l'égalité des sexes dans tous les programmes de formation de l'ONU.</li> <li>• Établir un dossier d'information commun sur l'incorporation d'une perspective sexospécifique au niveau de l'Équipe de pays.</li> <li>• Appliquer une stratégie et suivre les progrès de l'incorporation d'une perspective sexospécifique dans le processus des BCP et du PNUAD ainsi que les rapports nationaux sur le développement humain.</li> <li>• Soutenir l'incorporation d'une perspective sexospécifique dans les initiatives de coordination de L'ONU liées aux OMD et aux DSRP.</li> <li>• Établir des liens avec les autres groupes thématiques de l'ONU.</li> </ul>
Renforcer la coordination à l'échelle des Nations Unies en exécutant des programmes conjoints sur l'égalité des sexes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les efforts des gouvernements en matière d'information et d'application de la CEDAW.</li> <li>• Offrir un soutien coordonné des Nations Unies pour aider les gouvernements à élaborer une politique nationale sur l'égalité des sexes.</li> <li>• Offrir un large appui au mécanisme national en faveur des femmes, en profitant des atouts de chaque organisme des Nations Unies et conformément au plan d'action national pour l'égalité des sexes (lorsqu'il existe).</li> <li>• Soutenir un programme à l'échelle du système des Nations Unies - au niveau national ou local - en faveur de l'égalité des sexes, en le rattachant à la matrice des résultats du BCP-PNUAD.</li> </ul>

<sup>32</sup> La source de cette référence est le Comité administratif de coordination (CAC) dans sa note d'orientation destinée au système des coordonnateurs résidents: Vers une action multisectorielle face au VIH/sida. 2000, paragraphes 5 et 10.

OBJECTIF	TYPES D'ACTIVITÉS
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir des actions communes de plaidoyer et de sensibilisation des Nations Unies pour mettre en lumière un problème propre aux femmes ou les dimensions sexospécifiques d'une grande question nationale, notamment en vue de la Journée internationale des femmes, de la Journée internationale de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et autres manifestations.</li> </ul>
Créer un lieu d'échanges réguliers d'informations et de données d'expérience sur l'instauration de l'égalité des sexes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer et tenir à jour une base de données sur toutes les activités du système des Nations Unies qui concernent l'égalité des sexes.</li> <li>• Organiser régulièrement des réunions d'échange d'informations et de données d'expérience des différents membres.</li> <li>• Créer un réseau de praticiens en matière d'égalité des sexes.</li> <li>• Publier régulièrement une note d'information des Nations Unies ou consacrer une section du site Web de l'ONU aux activités en matière d'égalité des sexes.</li> </ul>

L'objectif particulier et les ensembles d'activités correspondants varieront sensiblement d'un GTS à l'autre. Ce qui compte, c'est que l'objectif soit clair, adapté au pays et compatible avec les capacités du groupe.

**Encadré 3-3: Le Groupe de suivi de l'intégration d'une perspective sexospécifique a un rôle de coordination**

**Turquie:** Étant donné que l'intégration d'une perspective sexospécifique fait partie de l'approche globale et en amont du développement, le Groupe de suivi de l'intégration d'une perspective sexospécifique vise une coopération, une coordination et un suivi effectif pour intégrer l'égalité des sexes dans toutes les activités du système des Nations Unies en Turquie.

À ce propos, le Groupe de suivi s'acquittera des tâches suivantes:

1. Participer régulièrement aux travaux de tous les groupes thématiques interinstitutions et ainsi veiller à ce que les préoccupations et politiques en matière d'égalité des sexes et l'information relative à l'évolution nationale de la problématique hommes-femmes soient pleinement prises en compte à tous les niveaux des opérations du système des Nations Unies, notamment aux phases de conception des projets et programmes, d'exécution et de suivi.
2. Suivre la tenue à jour des bases de données sur les questions de parité et des indicateurs d'égalité des sexes conformément à la base de données sur les BCP, en collaboration avec les mécanismes nationaux et autres services s'occupant de l'égalité des sexes.
3. Faire en sorte que toutes les activités de formation pertinente financées dans le cadre de programmes d'organismes des Nations Unies visent à renforcer les politiques en matière d'égalité des sexes et facilitent la collaboration avec le maximum de parties prenantes et d'entités nationales. Ce faisant, une attention particulière sera accordée aux principaux secteurs de développement qui ont une incidence sur l'égalité des sexes.
4. Engager un dialogue avec les services publics, commissions parlementaires, syndicats, organisations régionales et locales, organisations de la société civile, groupes de réflexion nationaux ainsi qu'avec le secteur privé et la communauté des donateurs afin de soutenir la constitution d'un partenariat fort du système des Nations Unies en faveur de la programmation de l'égalité des sexes en Turquie. Le Groupe rendra visite aux parties prenantes et instaurera avec elles un dialogue de façon à promouvoir l'égalité des sexes à tous les niveaux du développement national.
5. Soutenir des activités de plaidoyer en faveur de politiques d'égalité des sexes, la publication de rapports sur des thèmes liés aux questions de parité et l'élaboration d'indicateurs d'égalité des sexes pour permettre la poursuite de travaux de recherche et aux fins de suivi.
6. Soutenir une participation concertée de l'Équipe de pays aux manifestations nationales liées aux grandes questions d'égalité des sexes, comme la Journée internationale des femmes du 8 mars.
7. Sur demande, organiser une orientation technique à l'intention des organismes des Nations Unies au sujet des politiques et directives de programmation nationales et internationales concernant l'égalité des sexes.

### 3. Mandat

Le mandat fait suite à la déclaration d'intention et, plus précisément, détaille les grands domaines d'intervention du GTS. Par exemple, un mandat que le GTS de Mongolie a élaboré pour préciser ses domaines d'intérêt est présenté dans l'encadré 3-4.

#### Encadré 3-4: Mandat du Groupe thématique des Nations Unies sur les questions sexospécifiques

##### Mongolie

##### Objectif:

Le Groupe thématique s'intéressera aux questions de parité et favorisera des programmes et activités exécutés par le Gouvernement, les ONG et les organismes des Nations Unies participants dans le cadre de leurs activités en Mongolie.

##### Composition:

- ↙ Le Président ou la Présidente du Groupe thématique est choisi chaque année, à tour de rôle, parmi les membres du Groupe.
- ↙ Le PNUD, l'UNFPA, l'UNESCO, l'UNICEF, les Volontaires des Nations Unies, UNIFEM et l'OMS compteront chacun un membre.
- ↙ Les membres nationaux participants sont les coordonnateurs gouvernementaux pour l'égalité des sexes et des représentants de ONG féminines.

##### Activités:

Le Groupe thématique arrête une stratégie commune de promotion des domaines d'intérêt suivants:

- ↙ L'activité du Groupe entre dans le cadre des recommandations découlant de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, du Sommet mondial pour les enfants, de l'Éducation pour tous, de la Conférence internationale sur la population et le développement, de la Conférence internationale sur la population et le développement +5 et de la CEDAW.
- ↙ Le Groupe thématique définira les domaines de coordination entre les organisations intéressées afin de promouvoir les questions d'égalité des sexes et d'élaborer des mécanismes pour ce faire.
- ↙ Sensibiliser le public, mener des activités de plaidoyer et suivre les questions liées à l'égalité des sexes.
- ↙ Améliorer une base de données fiables sur les questions de parité en coordination avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales.
- ↙ En examinant les aspects intersectoriels des questions de parité, le Groupe thématique se concertera avec les autres groupes thématiques afin d'assurer une approche cohérente des questions de parité et d'éviter les chevauchements.
- ↙ Intégration d'une perspective sexospécifique s'agissant des droits de la personne humaine (avec le Groupe thématique des droits de la personne humaine).
- ↙ Intégration d'une perspective sexospécifique s'agissant de la santé génésique (en concertation avec le Groupe thématique IST/VIH/sida).
- ↙ Favoriser l'établissement de contacts et l'échange d'informations au sujet de questions de parité particulières avec les institutions publiques, d'autres groupes thématiques et de organisations non gouvernementales.
- ↙ Le Groupe thématique mettra au point un plan de travail annuel.
- ↙ Chercher à apporter une contribution aux opérations de BCP/PNUAD.

##### Mécanisme d'exécution des activités des groupes thématiques:

Des réunions mensuelles structurées concourent à exécuter les activités des groupes thématiques. Le Bureau du coordonnateur résident soutiendra les activités du Groupe.

##### Information:

Le Groupe thématique fera rapport deux fois par an à l'Équipe de pays des Nations Unies en coordination avec le coordonnateur résident.

## 4. Composition et direction des GTS

### COMPOSITION

La composition des GTS peut être très variée. Ici encore, les options concernant la composition suivent de très près l'objectif. Toutefois, les GTS les plus efficaces sont bien souvent ceux qui ont une composition largement représentative et qui comptent des représentants des organismes des Nations Unies ainsi que des pouvoirs publics, des ONG et des donateurs bilatéraux.

Tableau 3-2: Activités des membres des GTS

<i>Membres des GTS</i>	<i>Activités les plus indiquées pour les membres</i>
Représentants des organismes des Nations Unies	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les capacités des organismes des Nations Unies</li> <li>• Échanger des informations au sujet des activités du système des Nations Unies relatives à l'égalité des sexes.</li> </ul>
Organismes des Nations Unies et partenaires nationaux (par exemple gouvernementaux et non gouvernementaux)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonner et renforcer les capacités concernant un programme commun sur l'égalité des sexes aux échelons national, sous-national et local.</li> <li>• Échanger des informations entre réseaux et groupes s'occupant d'égalité des sexes.</li> </ul>
Organismes des Nations Unies, partenaires nationaux, donateurs bilatéraux et ONG internationales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Incorporer l'égalité des sexes dans les nouvelles politiques nationales et les nouveaux cadres de coordination, y compris les DSRP, OMD, etc.</li> <li>• Échanger des renseignements complets et largement représentatifs au sujet de tous les programmes relatifs à l'égalité des sexes menés dans le pays.</li> <li>• Soutenir les processus nationaux de renforcement des capacités en matière d'égalité des sexes, y compris la mise au point d'un plan d'action national.</li> </ul>

Autres groupes à envisager dans les GTS qui préfèrent une composition plus élargie:

- ↳ Groupes communautaires et groupements féminins locaux;
- ↳ Représentants d'établissements de formation;
- ↳ Partenaires des établissements d'enseignement supérieur, des instituts de recherche et des organisations professionnelles;
- ↳ Représentants du secteur privé.

Les groupes thématiques 'élargis', dont on trouvera un exemple dans l'encadré 3-5 au Bangladesh, possèdent des atouts certains en groupant un éventail plus large de compétences et un cercle plus étendu d'influence. Le problème est que la coordination de groupe étendu est plus complexe et plus exigeante, encore que le résultat soit beaucoup plus satisfaisant.

#### *Encadré 3-5: Groupe consultatif local sur l'égalité des sexes*

**Bangladesh:** Il n'est peut-être pas dénommé GTS, mais le Groupe consultatif local sur la promotion de la femme et l'égalité des sexes du Bangladesh en remplit les fonctions. Plusieurs sous-groupes assurent la coordination des donateurs et entretiennent un dialogue avec les pouvoirs publics au sujet de plusieurs domaines thématiques. Les sous-groupes sont au nombre de 22. Les membres sont des entités multilatérales (organismes des Nations Unies, Banque mondiale, Banque asiatique de développement) et des organismes bilatéraux (ambassades et agences). Les membres du groupe consultatif local peuvent être appelés à travailler au besoin à toute initiative commune des organismes des Nations Unies. Le Groupe consultatif local compte une quarantaine de membres, dont 90% de femmes.

Les coordonnateurs pour l'égalité des sexes sont bien souvent les représentants d'organismes des Nations Unies et d'institutions publiques qui participent à des groupes thématiques interinstitutions sur l'intégration d'une perspective sexospécifique. L'UNFPA a réalisé en 2000 un examen approfondi de la capacité de ses coordonnateurs d'influencer les politiques des programmes de leurs organisations; cet examen a mis au jour les possibilités structurelles et les difficultés liées à la mobilisation en faveur de l'égalité des sexes au niveau des équipes de pays<sup>33</sup>.

#### **Encadré 3-6: Renforcement des mécanismes des coordonnateurs pour l'égalité des sexes**<sup>34</sup>

Si les coordonnateurs pour l'égalité des sexes ont contribué de manière inestimable à l'intégration d'une perspective sexospécifique et à l'égalité des femmes, c'est malgré l'appui de leurs institutions respectives, plutôt que grâce à cet appui. Le manque d'ancienneté, l'absence de ressources et de détermination de la part de la direction, ainsi que la multiplicité des fonctions qui leur sont confiées ne leur facilitent pas la tâche à l'échelle du système. Plus précisément :

- ↪ Les coordonnateurs pour l'égalité des sexes ne peuvent être responsables de l'intégration d'une perspective sexospécifique dans leurs organisations. Cette responsabilité incombe aux cadres supérieurs. Or ils doivent avoir la détermination et les compétences voulues en matière d'encadrement.
- ↪ En l'absence d'un programme institutionnel, il importe que chaque organisme énonce une politique claire définissant les responsabilités de la direction ainsi qu'un mandat clair pour le coordonnateur pour l'égalité des sexes au niveau de l'organisation et les coordonnateurs techniques et de programme.
- ↪ Le mandat des coordonnateurs pour l'égalité des sexes doit énoncer clairement leurs fonctions, rôles et attributions techniques.
- ↪ Les coordonnateurs techniques et de programme doivent jouer un rôle de facilitateur et de catalyseur.
- ↪ Les conseillers principaux pour les questions de parité devraient participer à la prise des décisions relatives aux grandes politiques de l'Organisation.
- ↪ Les fonctionnaires désignés en tant que coordonnateurs pour l'égalité des sexes devraient avoir des contrats permanents au lieu de contrats de courte durée, afin d'assurer la continuité du savoir et d'accumuler l'expérience requise.
- ↪ La nomination de davantage d'hommes à ces postes de coordonnateur pour l'égalité des sexes assurerait la diversité.
- ↪ Il est indispensable d'établir une distinction structurelle entre la fonction de coordonnateur pour l'égalité des sexes et celle des coordonnateurs chargés de réaliser les objectifs de l'organisation dans le domaine de l'équilibre entre les sexes et un cadre de travail sensible aux sexospécificités (coordonnateurs pour l'égalité des femmes).

Les GTS peuvent préconiser le renforcement de l'appui aux coordonnateurs pour l'égalité des sexes au niveau national, en constituant des liens avec le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes ainsi qu'avec les spécialistes des questions de parité des autres organismes des Nations Unies.

### **RÔLE DE DIRECTION**

**T**rois modèles de direction des GTS se dégagent des rapports sur les terrains:

- ↪ De nombreux GTS sont dirigés par un représentant d'un organisme des Nations Unies.

<sup>33</sup> Extrait du document du CAC ACC/2000/3, 'Recommendations on the Gender Focal Point System in the UN', (anglais seulement), établi par le Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité des sexes (chef de projet : UNFPA).

<sup>34</sup> Ibid, page 8.

- ↪ En Inde, en Mongolie et dans quelques autres pays, le GTS est coprésidé par deux organismes des Nations Unies (UNICEF et UNIFEM en Inde et UNIFEM et OMS en Mongolie).
- ↪ D'autres pays ont une direction tournante qui change chaque année ou tous les deux ans, ce qui correspond aux décisions de certains coordonnateurs résidents tendant à assurer également un roulement entre les différents organismes des Nations Unies au niveau des équipes de pays.

Enfin, la décision concernant la direction doit être prise sur la base des compétences, du dévouement et de la disponibilité. Dans la mesure du possible, le roulement dans la direction et la coprésidence sont des facteurs de responsabilisation et permettent d'élargir la participation, tout en répartissant équitablement l'appui à la direction des GTS.

Il est très utile que les dirigeants et les membres des GTS occupent des postes suffisamment élevés pour être représentés aux réunions des chefs d'institution des équipes de pays. Si tel n'est pas le cas, le GTS risque d'être marginalisé ou écarté des grandes priorités de l'Équipe de pays. Il importe de consulter le coordonnateur résident de façon que le GTS compte des membres ayant un lien direct avec tous les chefs d'institution, ces représentants devant utiliser leur position de manière stratégique.

## 5. Stratégies, plans de travail et information des GTS

### STRATÉGIES

La stratégie du GTS doit découler directement de son objectif, de son mandat et de sa composition. Une stratégie forte est axée sur les résultats et part de l'analyse des forces et des faiblesses du groupe, des difficultés extérieures et des possibilités de promotion de l'égalité des sexes et des droits des femmes. Le calendrier et les éléments du Document de stratégie devraient venir compléter le bilan commun de pays- Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et autres mécanismes nationaux de coordination du système des Nations Unies, comme les OMD et les DSRP.

La stratégie couvrirait ainsi une période de 3 à 5 ans et devrait être examinée chaque année.

#### *Encadré 3-7: Comment concevoir un plan de travail*

- ↪ Organiser une retraite de planification stratégique du GTS. Si aucun membre du Groupe n'a déjà coordonné une opération de planification stratégique, faites appel à un animateur ayant l'expérience de la planification stratégique qui aidera le Groupe à élaborer une stratégie et un plan de travail répondant à l'objectif.
- ↪ Faites participer tous les membres du Groupe à la planification stratégique. Veillez à assurer l'unanimité.
- ↪ Faites appel au chef des institutions de l'Équipe de pays.
- ↪ Demandez au coordonnateur résident d'organiser une session afin de faire connaître la stratégie et le plan de travail à l'ensemble de l'Équipe de pays et de mobiliser ses membres.
- ↪ Veillez à ce que votre stratégie et votre plan de travail soient axés sur les résultats et liés à la matrice de résultats BCP/PNUAD.

## PLANS DE TRAVAIL

La stratégie couvrira plusieurs années, mais le plan de travail est annuel. Tout comme la stratégie, un plan de travail fort exige l'aval du coordonnateur résident et de tous les chefs d'institution. Pour élaborer ce plan, le GTS doit prendre en compte:

- ↳ La stratégie nationale et les besoins en moyens aux fins de l'égalité des sexes.
- ↳ La matrice de résultats BCP/PNUAD (<http://www.undg.org/content.cfm?id=836>), et la manière d'y intégrer le plan de travail.
- ↳ Les intérêts, besoins et moyens de l'Équipe de pays pour ce qui est de l'égalité des sexes.
- ↳ Les capacités du GTS et leur application à l'exécution du plan de travail.

L'Équipe de pays a peut-être une formule particulière de planification du travail. Dans la négative, le GNUD recommande une formule de plan de travail pouvant servir également aux GTS<sup>35</sup>.

Un exemple de plan de travail venant de Turquie illustre la portée des activités du GTS (tableau 3-3). Le GTS pourra éviter de décrocher et de dissiper son énergie dans des problèmes multiples en se concentrant résolument sur des mesures stratégiques précises de changement.

**Tableau 3-3: Exemple de plan de travail - Groupe de suivi de l'intégration d'une perspective sexospécifique en Turquie**

<i>PLAN DE TRAVAIL POUR 2001-2002</i>	<i>ORGANISME RESPONSABLE</i>	<i>DATE</i>
1. Mise en place du Groupe de suivi de l'intégration d'une perspective sexospécifique (Groupe de suivi).	Équipe de pays	Retraite de l'Équipe de pays les 6 et 7 septembre 2001
2. Mise au point du mandat et plan d'action du Groupe de suivi.	PNUD, UNICEF, OIM, HCR, OIT	29 octobre 2001
3. Convocation de la première réunion du Groupe de suivi en vue de l'adoption de son mandat et de son Plan de travail. Établissement et examen de la matrice de l'Équipe de pays/intégration d'une perspective sexospécifique.	PNUD	À partir de décembre 2001
4. Désignation des membres du Groupe de suivi ne faisant pas partie de l'Équipe de pays, en consultation avec les partenaires nationaux.	Groupe de suivi	Première réunion du Groupe de suivi
5. Examen et appui de l'actualisation des indicateurs de l'égalité des sexes en collaboration avec l'Équipe de pays, les spécialistes nationaux et les consultants chargés de la base de données des bilans communs de pays.	PNUD/Groupe de suivi	Décembre 2001

<sup>35</sup> La présentation du plan de travail annuel du GNUD a été mise au point pour aider les organismes des Nations Unies à préparer un plan de travail chaque année, en partant des résultats visés, des stratégies, des budgets et des partenaires d'exécution définis dans le Plan d'action du programme de pays prenant en compte les réalisations et enseignements tirés de l'année précédente. Le Plan énonce les interventions articulées autour des résultats, des produits ou des partenaires d'exécution (par exemple, sous forme de projets). On peut trouver le modèle à l'adresse suivante : <http://www.undg.org/content.cfm?id=834>

<i>PLAN DE TRAVAIL POUR 2001-2002</i>	<i>ORGANISME RESPONSABLE</i>	<i>DATE</i>
6. Participation régulière à toutes les réunions pertinentes du Groupe interinstitutions du système de Nations Unies .	PNUD/Groupe de suivi	Mars 2003
7. Appui à la formation de l'Équipe de pays à l'intégration d'une perspective sexospécifique et activités de sensibilisation au souci de l'égalité des sexes, en consultation avec les organismes nationaux et d'autres institutions de formation nationales et internationales.	Groupe de suivi	À partir d'octobre 2001
8. Appui à au moins une formation à l'intégration d'une perspective sexospécifique pour l'Équipe de pays en Turquie en 2002.	Groupe de suivi	À partir du 15 décembre 2001
9. Établissement de contacts réguliers avec le mécanisme national chargé de l'égalité des sexes en Turquie et tous les services s'occupant de l'égalité des sexes.	Groupe de suivi	Mai-septembre 2002
10. Favoriser les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et les objectifs du PNUAD en Turquie en rapport avec les objectifs nationaux en matière d'égalité des sexes et d'intégration d'une perspective sexospécifique, conformément aux principes de la CEDAW, du Programme d'action et du Plan d'action de la Turquie pour l'égalité des sexes (NAPG).	Groupe de suivi	À partir de janvier 2002
11. Autres tâches requises.	Groupe de suivi	8 mars 2002 et autres dates appropriées fixées par l'ONU

### COMMUNICATION D'INFORMATIONS/ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

Les principaux éléments de la stratégie et de la planification du travail constituent également des éléments de communication. Le GNUD a mis au point des directives en vue de la communication type des progrès (<http://www.undg.org/content.cfm?id=778>). À partir de l'examen de l'expérience de plusieurs organismes, l'objectif global de la communication normalisée est fondé sur une gestion axée sur les résultats et vise à davantage de responsabilisation et un retour d'information précis et rapide.

Outre l'établissement de rapports internes entre membres, les GTS sont encouragés à rédiger chaque année un rapport de haute tenue axé sur les résultats, destiné au coordonnateur résident, qui puisse être présenté dans le rapport annuel de celui-ci. Les directives en vigueur concernant le rapport annuel du coordonnateur résident prévoient l'établissement d'un tableau de résultats indiquant les réalisations de certains objectifs de coordination des Nations Unies, à savoir l'amélioration de l'appui aux actions nationales visant à réaliser les OMD, renforcement de la coordination au niveau des pays, accroissement de l'efficacité et de la rentabilité de la coordination et renforcement des moyens de coordination de l'Équipe de pays. Au titre du premier objectif, par exemple, il s'agira de communiquer des informations au sujet de l'appui opérationnel tendant à réaliser les OMD et les résultats stratégiques du PNUAD, y compris pour ce qui

est de l'égalité des sexes. On trouvera la version la plus récente des directives à l'adresse suivante <http://www.undg.org/content.cfm?id=1263>.

À titre d'exemple, le tableau 3-4 présente la forme de communications adoptées par les GTS en Inde. Il présente un modèle qui permet au lecteur de constater très rapidement les domaines auxquels le GTS accorde la priorité. Étant donné que l'activité des GTS suppose la participation au BCP/PNUAD, les groupes devraient également tenir compte de la quatrième partie (Suivi et évaluation) du bilan commun de pays des Nations Unies et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement: Directives destinées aux équipes de pays des Nations Unies chargées d'établir un BCP et le PNUAD en 2004. Voir [http://www.undg.org/documents/4874-CCA\\_UNDAF\\_Guidelines - French.doc](http://www.undg.org/documents/4874-CCA_UNDAF_Guidelines_-_French.doc). Selon ces directives, l'Équipe de pays doit formuler un plan de suivi et d'évaluation qui se compose de trois éléments:

1. Le suivi et l'évaluation du document relatif au PNUAD décrit les mécanismes de coordination, les responsabilités (par exemple, les groupes thématiques) et l'obligation pour les activités de suivi et d'évaluation de renforcer les moyens nationaux en la matière.
2. Le cadre de suivi et d'évaluation est une sorte de registre énumérant pour chaque PNUAD les résultats, indicateurs et critères, les sources de vérification, les risques et les hypothèses.
3. Le calendrier du cycle de suivi et d'évaluation présente les principales activités (enquêtes, examen, évaluation, etc.) et indique comment les réalisations seront mesurées, comment les informations seront utilisées et qui les utilisera.

Les GTS sont encouragés à participer à la formulation du plan de suivi et d'évaluation du PNUAD ainsi qu'à son application, en veillant à ce que le souci de l'égalité des sexes soit incorporé comme il convient dans les principales activités de suivi et d'évaluation.

**Tableau 3-4 : Résultats de la coordination au niveau des Nations Unies, 2003 - Exemple de l'utilisation du cadre d'information (Inde)**

Présenté à titre d'exemple seulement; d'ordre des auteurs, ne pas remplir ni reproduire.

Objectifs de la coordination	Résultats escomptés (conformément au plan de travail précédent)	Résultats effectifs	Mécanismes de coordination et modalités de programme	Dépenses (Dollars des États-Unis)					
				Fonds d'appui au coordonnateur résident et UNCCF (à vérifier)			Autres		
				Allocation	Dépenses	Engagements non réglés <sup>36</sup>	Organismes des Nations Unies	État	Donateurs
<b>Objectif de la coordination: Améliorer l'appui aux actions nationales tendant à réaliser les OMD</b>									
Plaidoyer, communications et campagne en commun	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer un lieu de discussion</li> <li>Échange d'informations</li> <li>Proposition concernant la prise en compte des résultats.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Deux études sur l'accès des femmes au crédit et au microcrédit dans les zones rurales en Inde et sur le rôle et l'apport des femmes aux moyens d'existence tirés des ressources forestières, lancées en février 2003.</li> <li>Achèvement de l'<b>étude sur l'apport des femmes aux activités économiques dans l'État d'Haryana</b>. Cette étude a été réalisée par Social Economic Research, une ONG de New Delhi.</li> </ul> <p><i>À réaliser:</i> Lancement du rapport.</p>	<p>Les organismes chefs de file ont coordonné les initiatives conjointes avec la participation active des organismes membres.</p> <p>Les organismes chefs de file étaient le PNUD et l'UNESCO.</p> <p>Les membres du sous-groupe chargés des données ventilées selon le sexe dans le cadre du Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la femme et le développement assumaient la responsabilité, l'UNESCO et le PNUD pilotant l'initiative, avec la participation de: UNICEF, UNIFEM, UNFPA, Banque mondiale, OMS et OIT.</p>		Utilisés: 94,81 dollars - budget du coordonnateur résident				
							Fonds d'appui à l'élaboration des politiques et des programmes du PNUD.		

<sup>36</sup> Veuillez communiquer au Bureau du Groupe pour le développement les précisions requises concernant le type d'engagements, la date de la signature du contrat ou du bon de commande et les dates de paiement.

## 6. Manuel de référence et dossiers d'information des GTS

Les priorités, la composition et les structures varient d'un GTS à l'autre, mais il apparaît que les groupes qui réussissent disposent de documentation de base sous forme électronique et imprimée pour orienter leurs travaux et aider les

nouveaux membres. La documentation de base consiste en un *manuel de référence*, un dossier d'information et une liste de contacts et de ressources.

### Encadré 3-8: Éléments d'un manuel de référence

- ☞ Objet et mission du GTS.
- ☞ Mandat de l'organe de coordination interinstitutions dans le contexte du pays et de l'Équipe de pays.
- ☞ Rôles et attributions concernant les principales fonctions.
- ☞ Caractéristiques de la composition - noms, organisations et coordonnées de chaque membre.
- ☞ Politiques en matière d'égalité des sexes de toutes les organisations membres.
- ☞ Minutes des réunions, classées dans l'ordre chronologique.
- ☞ Équipe de pays/bilan commun de pays et Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.
- ☞ DSRP nationaux.
- ☞ Rapport sur les OMD.
- ☞ Dossier d'information du GTS.
- ☞ Stratégie et plan de travail du GTS, classés dans l'ordre chronologique.

Le *Manuel de référence du GTS* contient les archives du Groupe. Il sert de mémoire institutionnelle et de dépositaire et constitue un manuel d'orientation pour les nouveaux membres. Il contient des données de base concernant le Groupe, comme par exemple une liste actualisée de tous les membres, les politiques en matière d'égalité des sexes des organismes membres, des informations au sujet des méthodes de sensibilisation aux sexes, ainsi que des documents utilisés par le Groupe, de même qu'un exemplaire à jour du dossier d'information, la stratégie, le mandat et le plan de travail.

Le dossier d'information du GTS contient les données relatives à la programmation en matière d'égalité des sexes dans le pays, jugée indispensable par le Groupe. Il s'agit d'un outil de sensibilisation souple qui peut être distribué à d'autres groupes

thématiques ou visiteurs pour donner une idée générale de la condition féminine. Il doit être mis en forme de façon à être accessible aux groupes cibles et peut comporter des illustrations et un texte simple. Les dossiers d'information les plus utiles contiennent des résumés d'une page des principaux éléments de l'égalité des sexes au niveau national : plan d'action national visant à instaurer l'égalité des sexes; études réalisées par le Groupe au sujet de différents aspects de l'égalité des sexes aux fins des BCP et PNUAD ou des OMD; dernier rapport de la CEDAW et observations finales du Comité de la CEDAW, etc. Les enseignements tirés de l'expérience ne peuvent qu'enrichir un dossier d'information.

On trouvera sur le site Web du PNUD Viet Nam un modèle complet et un exemple de dossier d'information sur l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes, établi pour soutenir les activités interinstitutions par

l'intermédiaire du Groupe de pays<sup>37</sup>. Ainsi qu'il est recommandé pour les mécanismes d'organisation des GTS, on peut trouver sur le site des documents sous forme électronique et pouvant être imprimés. L'annexe au présent guide contient des liens dans le domaine de l'intégration d'une perspective soucieuse de l'égalité des sexes.

**Encadré 3-9: Dossier d'information sur l'égalité des sexes: Hanoi, décembre 2000**

- ☞ Avant-propos.
- ☞ Aperçu de la condition féminine au Viet Nam.
- ☞ Historique des relations entre les sexes.
- ☞ Évolution de l'égalité des sexes et de la condition féminine.
- ☞ Mécanisme national en faveur des femmes.
- ☞ Plan d'action national pour la promotion de la femme à l'horizon 2000.
- ☞ Questions d'égalité des sexes dans le domaine de l'emploi et situation économique des femmes.
- ☞ Condition de la femme dans l'agriculture et le développement rural.
- ☞ Questions d'égalité des sexes dans l'éducation.
- ☞ Santé des femmes.
- ☞ Les femmes aux postes de responsabilité.
- ☞ Question d'égalité des sexes dans la culture des minorités ethniques.
- ☞ Organisations nationales s'occupant de l'égalité des sexes et des questions féminines.
- ☞ Organisations internationales s'occupant de l'égalité des sexes et des questions féminines au Viet Nam.
- ☞ ONG actives dans le domaine de l'égalité des sexes et de la condition de la femme.
- ☞ Terminologie.

Enfin, il est indispensable de disposer d'une base de données actualisée des contacts et ressources. Le tableau 3-1 définit les types de renseignements de base et de ressources que les GTS ont jugé les plus utiles aux fins de l'établissement de leurs références et qui servent à de nombreuses initiatives de coordination.

**Fiche de travail 3-1: Information sur les contacts et ressources dont les GTS ont besoin**

Type	Informations prêtes à être consultées	
Liste de contacts et bases de données de spécialistes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Liste de tous les coordonnateurs et contacts gouvernementaux concernant l'égalité des sexes, dont tous les spécialistes du mécanisme national s'occupant de l'égalité des sexes et les contacts sectoriels.</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Liste des principaux groupements féminins et organisations de la société civile, y compris au niveau universitaire, qui militent en faveur de l'égalité des sexes et des droits des femmes et fournissent des services aux femmes à faible revenu.</li> </ul>	

<sup>37</sup> <http://www.undp.org.vn/undp/docs/2000/gbk/>. Ce modèle a été établi par Suzette Mitchell, spécialiste des questions de parité du PNUD Viet Nam et a pour objet de soutenir la collaboration entre les Volontaires des Nations Unies, le PNUD et UNIFEM.

Type	Informations prêtes à être consultées	
Liste de contacts et bases de données de spécialistes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Listes des spécialistes de l'égalité des sexes d'autres services, y compris les donateurs bilatéraux, les ONG internationales et les organisations régionales du système des Nations Unies et autres organisations de développement.</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Liste d'experts conseils en matière d'égalité des sexes pouvant soutenir divers aspects techniques de la coordination (par exemple, spécialistes des aspects sexospécifiques des politiques économiques, de la budgétisation soucieuse de l'égalité des sexes, du VIH/sida, de l'environnement, de la santé, etc.).</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Liste des rapporteurs spéciaux et des principaux contacts concernant les mécanismes des traités des Nations Unies qui se sont rendus dans le pays et ont apporté des contributions intéressant les questions d'égalité des sexes.</li> </ul>	
Politiques et engagements des pays, des régions et des Nations Unies concernant l'égalité des sexes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Engagements nationaux en matière d'égalité des sexes : plans d'action nationaux sur l'égalité des sexes ou la promotion de la femme (par exemple, plan conçu par l'État comme suite à la conférence de Beijing); plans d'action nationaux tendant à mettre un terme à la violence à l'égard des femmes et autres outils de planification, rapports nationaux sur l'application de la CEDAW, contre-rapports d'ONG et observations finales du Comité de la CEDAW; engagements et déclarations publics concernant l'égalité des sexes provenant d'autres documents.</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plans d'action ou engagements régionaux en matière d'égalité des sexes (par exemple, Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, sur les droits des femmes en Afrique et Convention interaméricaine sur la prévention, la répression et l'élimination de la violence à l'égard des femmes - Convention de Belém). Bien souvent, les politiques et projets des organisations régionales en matière d'égalité des sexes inspirent des engagements au niveau national.</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les derniers projets et politiques concernant l'égalité des sexes des organismes des Nations Unies représentés au niveau de l'Équipe de pays; ensemble des documents du Programme d'action de Beijing et documents découlant de ces examens au bout de cinq ans et de 10 ans (2005); CEDAW; résolution 1325 du Conseil de sécurité; accords ou recommandations de la Commission de la condition de la femme (ONU).</li> </ul>	

Type	Informations prêtes à être consultées	
Données et études	<ul style="list-style-type: none"> <li>Données les plus récentes des gouvernements, organisations internationales ou autres sur la condition de la femme; données ventilées par sexe concernant le plus grand nombre de questions fondamentales possible et études complémentaires des déficits de données concernant l'égalité des sexes.</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recherche de base, lorsqu'elle existe, sur la mesure dans laquelle la discrimination fondée sur le sexe a été abordée et éliminée dans les législations et politiques du pays.</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation des risques sexospécifiques et conclusions des études sur les risques et les conflits présentant des aspects sexospécifiques.</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Base de données sur les bonnes pratiques du pays et de la région pouvant servir d'exemple et être développée ou reproduite.</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Articles, éditoriaux et entretiens récents pouvant être cités concernant la situation de la population féminine du pays ou de la région; exemples de communiqués de presse.</li> </ul>	

## 7. Mobilisation des ressources

Les GTS ont pu dans certains pays mobiliser des ressources pour financer des initiatives spécifiques. Les donateurs s'intéressant de plus en plus à l'harmonisation et à la coprogrammation, les groupes thématiques qui élaborent des programmes amenant l'ensemble du système des Nations Unies à œuvrer de concert à une initiative en faveur de l'égalité des sexes devraient avoir de bonnes chances de réunir des fonds.

Les GTS peuvent s'informer au sujet des sources de financement de programmes communs en consultant des fonctionnaires de divers organismes des Nations Unies (surtout le PNUD, l'UNICEF et l'UNFPA) présents dans le pays qui sont chargés de la mobilisation des ressources. Voici d'autres sources de financement possibles:

1. La Fondation pour les Nations Unies soutient vigoureusement la programmation interinstitutions au niveau des pays. Le Fonds des Nations Unies pour les programmes internationaux ([partner@unfoundation.org](mailto:partner@unfoundation.org)) peut communiquer la procédure à suivre. Pour en savoir plus, s'adresser à l'adresse suivante: <http://www.unfoundation.org/programs/index.asp>

2. Le Fonds japonais pour la sécurité humaine accorde également une grande importance au financement de la programmation commune au niveau des Nations Unies. Le Fonds finance des projets s'attaquant à diverses menaces qui guettent la vie humaine, les moyens d'existence et la dignité, telles que la pauvreté, la détérioration de l'environnement, les conflits, les mines terrestres, les problèmes des réfugiés, les stupéfiants et les maladies infectieuses, le VIH/sida notamment. Vous pouvez vous mettre en rapport avec le Fonds par l'intermédiaire

de l'ambassade du Japon dans votre pays ainsi qu'avec le Fonds à New York.

Pour en savoir plus: [http://www.mofa.go.jp/policy/human\\_secu/t\\_fund21/fund.html](http://www.mofa.go.jp/policy/human_secu/t_fund21/fund.html)

#### **Encadré 3-10: Programme du système des Nations Unies**

Au Mozambique, l'UNFPA a conduit le Groupe thématique interinstitutions sur l'égalité des sexes et a élaboré avec UNIFEM un programme à l'échelle du système afin d'appliquer le Programme d'action de Beijing au niveau local; il a pour ce faire obtenu 512 000 dollars de la Fondation des Nations Unies. Ce projet a pour objetS, d'une part de créer un contexte favorable à l'application du Programme d'action par le renforcement de l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les politiques, programmes et projets de la province de Zambezie et, d'autre part, de mettre en place les moyens techniques et institutionnels dont les pouvoirs publics et les ONG partenaires ont besoin pour incorporer l'analyse sexospécifique dans les activités de projet et les plans d'action sectoriels de la province. À long terme, le projet devrait favoriser l'équité et l'égalité des sexes ainsi que la participation des Mozambicaines sur un pied d'égalité au développement social, économique et politique du pays grâce à l'application du Programme d'action de Beijing.

3. De nombreuses ambassades de pays donateurs disposent de petits fonds souples destinés à des activités spécifiques et certains ont même des fonds

#### **Encadré 3-11: Fonds de donateurs**

Au Zimbabwe, UNIFEM a obtenu 56 473 dollars du Gouvernement néerlandais pour financer un Forum sur l'égalité des sexes, association s'occupant de parité et de développement au Zimbabwe. Ce forum se compose de représentants d'organismes des Nations Unies, de donateurs bilatéraux, d'organisations de la société civile, des pouvoirs publics et du secteur privé. Il a fourni l'occasion de coordonner les activités et d'échanger des informations entre membres et s'est révélé l'un des réseaux les plus efficaces d'échange et de diffusion d'informations au Zimbabwe, ainsi que pour la mobilisation d'organismes et de particuliers dans le domaine de l'égalité des sexes. Le Forum a examiné la violence fondée sur le sexe et est parvenu à convaincre le Gouvernement d'adopter un Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes.

désignés expressément pour des activités liées à l'égalité des sexes. L'avantage de ces fonds est que la procédure d'accès est relativement aisée et qu'ils peuvent être disponibles très rapidement.

4. Enfin, il existe de nombreux fonds dans le système des Nations Unies auxquels les groupes thématiques peuvent avoir accès. Le Coordonnateur résident dispose d'un fonds d'appui au Coordonnateur résident. Ces fonds ont pour objet de renforcer la coordination au niveau des pays, de maximiser l'efficacité et l'efficacité de l'action du système des Nations Unies en faveur des objectifs et priorités du développement national et de

réduire les dépenses administratives au niveau des pays. Chaque activité financée au moyen des fonds d'appui du Coordonnateur résident sert de catalyseur pour l'élaboration et le renforcement des initiatives de coordination au niveau des pays<sup>38</sup>. C'est ainsi par exemple que d'autres GTS ont pu mobiliser des fonds d'accélération programmatiques d'ONUSIDA pour financer des activités liées aux dimensions sexospécifiques du VIH/sida.

## 8. Activités de fond des GTS

Les rapports pertinents d'UNIFEM montrent combien les activités varient d'un GTS à l'autre. De nombreux groupes privilégient trois domaines d'activité:

- ↳ Renforcement des capacités des équipes de pays en matière d'égalité des sexes et d'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les activités.
- ↳ Création de réseaux de praticiens autour de thèmes particuliers liés à l'égalité des sexes.
- ↳ Coordination d'activités de plaidoyer à des dates clefs.

### **Renforcement des capacités**

Les GTS s'attachent souvent à renforcer les capacités en matière d'études et d'égalité des sexes selon des perspectives et à des fins diverses:

- ↳ Renforcement des capacités s'agissant des compétences et approches des membres des GTS pour ce qui est des politiques et pratiques de l'intégration d'une perspective sexospécifique, de l'étude des différences entre les sexes et autres compétences liées à l'égalité des sexes.
- ↳ Renforcement des capacités des membres des équipes de pays - des

#### ***Encadré 3-12: Audits antisexistes***

Un audit antisexiste est un examen de programmes et procédures visant à déterminer dans quelle mesure ils répondent à une série de critères fondés sur la sexosensibilité et les indicateurs d'intégration de l'égalité des sexes. Dans le cadre d'un GTS, un audit antisexiste pourrait être lié à ces indicateurs dans les BCP/PNUAD, les DSRP et les rapports sur les OMD. Les audits antisexistes portent sur les aspects techniques de la capacité d'intégration d'un souci d'égalité des sexes. Ils se prêtent moins à l'examen de la nature politique et stratégique du changement dans une organisation donnée, encore qu'ils puissent en ouvrir la voie.

Un audit antisexiste complet peut être utilement envisagé si a) un soutien intégral a été prévu, b) les entités examinées sont des partenaires à part entière et c) le calendrier correspond aux procédures plus larges telles que les points principaux du cycle BCP/PNUAD, le rapport sur les OMD ou le rapport national sur le développement humain, ou encore sur le plan interne au moyen du cycle de projet. UNICEF Bangladesh, par exemple, aidé en cela par l'Équipe du Groupe de l'égalité des sexes et du développement du Groupe de l'appui aux politiques, a procédé à un audit sur l'intégration d'une perspective sexospécifique, en marge d'un atelier, à titre d'apport à l'examen ordinaire à mi-parcours des programmes. L'utilisation stratégique d'un instrument d'audit permet de sensibiliser à l'égalité des sexes au niveau de la coordination à l'échelle du système des Nations Unies et peut augmenter les chances d'intégrer les droits fondamentaux des femmes et des filles et l'égalité des sexes dans les révisions avant la fin des cycles programmatiques.

<sup>38</sup> PNUD. 2003. Manuel de programmation - chapitre 9. "Programme Support to the Resident Coordinator." [http://www.undg.org/documents/1395-UNDP\\_Programming\\_Manual\\_Guidelines\\_on\\_SRC\\_Funds\\_-\\_UNDP\\_Programming\\_Manual\\_.pdf](http://www.undg.org/documents/1395-UNDP_Programming_Manual_Guidelines_on_SRC_Funds_-_UNDP_Programming_Manual_.pdf)

chefs d'organismes au personnel chargé des programmes - afin de les sensibiliser à l'intégration d'une perspective soucieuse de l'égalité des sexes.

- ↳ Renforcement des capacités des partenaires nationaux, en particulier les fonctionnaires des principaux ministères partenaires.

Les stratégies de renforcement des capacités varient également en périodicité. Certains GTS organisent des sessions uniques tandis que d'autres le font régulièrement, mesurant avec précision les compétences qu'ils cherchent à perfectionner.

Avant d'organiser le renforcement des capacités, il est recommandé d'évaluer les besoins. Cette évaluation ne doit pas nécessairement durer longtemps ou mobiliser de nombreuses personnes, mais l'évaluation gagnera en précision, légitimité et attrait si les futurs participants interviennent dans une forme d'autoévaluation des déficits et besoins en capacités. Les résultats de l'évaluation des besoins sont utiles non seulement à la prise des décisions au sujet de l'organisation de manifestations prioritaires, mais aussi à la stratégie à long terme de renforcement systématique des capacités en matière d'égalité des sexes.

Les liens figurant dans l'annexe au présent guide aiguilleront les GTS vers de nombreuses ressources. Il existe de nombreux manuels, méthodes et documents de base sur le renforcement des capacités dans le domaine de l'étude des différences entre les sexes et de l'intégration du souci de la parité. La plupart des organismes des Nations Unies et des donateurs bilatéraux, ainsi que des gouvernements et des ONG, sont actifs dans ce domaine et les méthodes sont bien documentées.

Enfin, l'une des principales activités des GTS consiste à évaluer les effets du renforcement des capacités et à renseigner l'Équipe de pays sur les progrès globaux en matière d'égalité des sexes. Un audit antisexiste (voir encadré 3-12) est une formule courante qui est très bien documentée par l'Organisation internationale du Travail (OIT):

(<http://www.ilo.org/public/french/bureau/gender/newsite2002/about/audit.htm>).

### **Réseaux de praticiens**

Les groupes de travail interinstitutions présentent l'avantage supplémentaire d'échanger les connaissances et les données d'expérience des personnes liées aux GTS et de les mettre à la disposition de l'Équipe de pays. Depuis quelque temps, certains organismes comme le PNUD, l'UNFPA et la Banque mondiale, dépassent l'échange informel d'informations pour constituer des réseaux de praticiens pouvant communiquer régulièrement des avis et informations fiables fondés sur l'expérience de thèmes spécifiques, et ce, bien souvent au moyen de l'Internet. Plusieurs de ces réseaux s'intéressant à des thèmes liés à l'égalité des sexes fonctionnent déjà dans et entre des organismes des Nations Unies, auxquels les membres des GTS peuvent participer. On peut citer comme exemple le Réseau interinstitutions des Nations Unies pour les femmes et

l'égalité des sexes ([www.un.org/womenwatch/ianwge/](http://www.un.org/womenwatch/ianwge/)), GenderNet (pour s'inscrire au réseau sur l'égalité des sexes, adresser un courriel à l'adresse suivante: [isabella@surf.undp.org.tt](mailto:isabella@surf.undp.org.tt)) et les initiatives budgétaires sensibles aux sexospécificités à l'adresse suivante: [www.gender.budget.org](http://www.gender.budget.org)).

Les GTS peuvent lancer leur propre réseau de praticiens pour le pays ou la région. L'Inde en est un exemple, où se développent les compétences et l'échange de connaissances sur la base de données et de statistiques ventilées selon le sexe, comme le montre l'encadré 3-13.

### **Encadré 3-13: Programmation et plaidoyer communs : rôle et objet d'une perspective sexospécifique**

#### **Inde: Données sur la programmation et le plaidoyer en commun - exemples de résultats positifs**

Le Groupe de travail interinstitutions pour l'égalité des sexes et le développement en Inde se veut le champion d'un soutien coordonné en matière d'égalité des sexes au niveau du pays, en particulier par l'intégration d'une perspective sexospécifique dans la planification officielle. Ce groupe existait avant que des groupes thématiques interinstitutions soient définis comme mécanisme fondamental de la réforme de l'ONU et regroupe 17 organismes des Nations Unies. Le Groupe de travail joue un rôle fondamental étant donné que l'égalité des sexes est l'un des deux objectifs intersectoriels que les organismes des Nations Unies sont tenus de poursuivre collectivement en vertu du PNUAD.

Dans un souci d'efficacité, le Groupe s'est réparti entre trois sous-groupes spécialisés. On trouvera ci-après les réalisations de ces trois sous-groupes, dans le cadre de leurs thèmes de travail.

#### **Prise en compte des sexospécificités dans le recensement de 2001**

Afin d'introduire une perspective sexospécifique dans le recensement de 2001, le Groupe de travail interinstitutions sur l'égalité des sexes a fourni un soutien financier et technique aux services du Directeur général de l'état civil. Les initiatives suivantes ont été prises:

↳ Création d'un comité technique composé de l'UNFPA et d'UNIFEM, chargé d'examiner l'emploi du temps des ménages sur la base de la participation des femmes.

↳ Mise au point d'une stratégie visant à sensibiliser les agents recenseurs de base à l'importance de la qualité des données relatives aux activités de la population féminine. C'est ainsi que 250 conseillers au dénombrement ont été nommés et préparés à la formation de recenseurs.

↳ Sensibilisation du public à l'importance du recensement, en particulier pour ce qui est du travail des femmes.

↳ Des visites de suivi ont été effectuées sur le terrain pendant la formation des recenseurs-superviseurs et au moment de la collecte des données dans trois États - Bengal occidental, Madhya Pradesh et Rajasthan - par des fonctionnaires de l'UNICEF et d'UNIFEM.

↳ Un appui a été fourni pour la réalisation de l'étude postérieure au recensement de 2001 sur la production de données précises sur 'les femmes au travail en Inde - pièges et perspectives'. La recherche a été effectuée par la Society for Applied Research in Humanities.

Les résultats du rapport provisoire sur le recensement, accompagné dans son introduction d'une note sur l'égalité des sexes, ainsi que les déclarations faisant preuve du souci de l'égalité des sexes émanant des services du Directeur général de l'état civil, signifient que les travaux du Groupe ont porté leurs fruits. La saisie du taux de participation féminine à la population active a enregistré une hausse sans précédent au cours de ce cycle de recensement, passant de 22,3 % en 1991 à 25,7 en 2001. En particulier, certains États tels que le Punjab et l'Haryana, dans le nord de l'Inde, ont enregistré plus d'un triplement de ce taux, alors que, les années précédentes, il était invariablement et anormalement faible.

#### **Intégration d'une perspective sexospécifique dans le dixième plan quinquennal**

↳ Le document des Nations Unies sur l'approche de l'égalité des sexes dans le dixième plan quinquennal a été présenté à la Commission du plan par le Coordonnateur résident au nom du Groupe.

↳ La sensibilisation aux dimensions sexospécifiques du dixième plan quinquennal a commencé par la réalisation d'une étude sur les écarts entre les sexes et les aspects positifs du plan. Cette étude constitue le document de base que le Groupe de travail interinstitutions a utilisé pour poursuivre ses débats.

#### **Amélioration de la production et de l'exploitation des données ventilées par sexe**

↳ Le Groupe de travail a réalisé deux études : l'une sur les données relatives au rôle des femmes et à leur apport aux conditions d'existence basées sur les ressources forestières; l'autre sur les questions liées à l'accès des femmes au crédit et au microcrédit dans les zones rurales. Le Groupe a réalisé une étude sur dossier afin d'évaluer l'existence et la production de données au niveau des États et des districts. Les résultats de cette étude ont été présentés à des représentants du Ministère de la condition féminine et du développement de l'enfant et aux membres de la Commission du Plan et autres services intéressés du Ministère.

### Action de plaidoyer à l'occasion de journées spéciales

Le GTS peut jouer un rôle majeur de plaidoyer à l'occasion de journées internationales. La meilleure façon d'organiser les manifestations est de commencer à peu près trois mois à l'avance, avec la participation du Coordonnateur résident et des autres chefs d'organisme. Ces dates sont notamment les suivantes:

- ↪ 8 mars ⇒ Journée internationale de la femme<sup>39</sup>.
- ↪ 25 novembre ⇒ Journée internationale de l'élimination de la violence à l'égard des femmes.
- ↪ 25 novembre-10 décembre ⇒ 16 journées d'action visant à mettre un terme à la violence à l'égard des femmes.

Il est également utile d'intégrer les priorités et perspectives sexospécifiques dans d'autres manifestations des Nations Unies :

- ↪ 6 novembre ⇒ Journée internationale de la prévention de l'exploitation de l'environnement en cas de guerre et de conflit armé
- ↪ 17 octobre ⇒ Journée internationale de l'élimination de la pauvreté
- ↪ 1er décembre ⇒ Journée mondiale de lutte contre le sida
- ↪ 10 décembre ⇒ Journée des droits de l'homme

## 9. Conclusion

Le Groupe des Nations Unies pour le développement continue de publier des directives afin de renforcer la coordination pour simplifier et rendre plus efficace la présence de l'ONU au niveau des pays. S'ils veulent être efficaces, les GTS doivent être informés de ces directives et aménager leurs centres d'intérêt et leurs activités en conséquence.

Enfin, le renforcement de liens entre GTS à l'intérieur des régions et entre régions est indispensable à l'échange de données de connaissances et de pratiques prometteuses. Nous espérons que les GTS continueront de nous informer de leurs problèmes, réussites et stratégies de façon que l'échange d'informations puisse se poursuivre.

Bonne chance!

---

<sup>39</sup> On trouvera dans les archives du Réseau du PNUD sur l'égalité des sexes des résumés des apports au niveau des pays sur les activités liées à la Journée internationale de la femme et les activités coordonnées liées à l'égalité des femmes, ainsi que des exemples de collaboration provenant de nombreux pays. Adresse électronique de la coordonnatrice du réseau : [isabella@surf.undp.org.tt](mailto:isabella@surf.undp.org.tt).

**ANNEXE**  
**RESSOURCES**  
**COMPLÉMENTAIRES**

## 1. Références et liens pour le chapitre 1

### **RÉSEAU INTERINSTITUTIONS DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR LES FEMMES ET L'ÉGALITÉ DES SEXES (IANWGE)**

IANWGE Report, Report of the Second Session of the Network, 28 mars 2003 (anglais seulement):

<http://www.un.org/womenwatch/ianwge/annualmeetings/2003/ianwge2003report.pdf>

Site pour l'Annuaire des services de l'ONU relatifs à la parité hommes-femmes:

<http://www.un.org/womenwatch/asp/user/list.asp?ParentID=7009>

Site IANWGE: <http://www.un.org/womenwatch/ianwge/>

Site WomenWatch, initiative clef interinstitutions avec un annuaire des ressources de l'ONU relatives aux femmes et à l'égalité des sexes : <http://www.un.org/womenwatch/>

### **SITES WEB DES ORGANISMES DE L'ONU CONSACRÉS EXPRESSÉMENT AUX FEMMES ET À L'ÉGALITÉ DES SEXES**

Division de la promotion de la femme, Département des affaires économiques et sociales:

<http://www.un.org/womenwatch/daw/>

PNUD - page relative aux publications sur l'égalité des sexes: <http://www.undp.org/gender/docs/publication-transforming-the-mainstream.pdf>. *Les collègues du PNUD peuvent également consulter GenderNet, le réseau des données sur l'égalité des sexes.*

UNFPA - page relative à la promotion de l'égalité des sexes:

<http://www.unfpa.org/gender/index.htm> page relative aux publications sur l'égalité des sexes:

[http://www.unfpa.org/publications/index.cfm?filterListType=1&filterSortBy=1&filterID\\_Key\\_Issue=5](http://www.unfpa.org/publications/index.cfm?filterListType=1&filterSortBy=1&filterID_Key_Issue=5)

UNICEF - page relative à l'égalité des sexes: <http://www.unicef.org/gender/index.html>

UNIFEM - site Web (avec des liens avec les sites Web régionaux d'UNIFEM):

<http://www.unifem.org/>

### **PARITÉ HOMMES-FEMMES — INFORMATION SUR L'ÉGALITÉ DES SEXES DISPONIBLE AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES**

GenderNet (Banque mondiale): [www.worldbank.org/gender/know](http://www.worldbank.org/gender/know)

Institute of Development Studies, Université de Sussex (R.-U.), site BRIDGE, favorise la rationalisation de la problématique, dispose d'un grand choix de rapports et d'informations:

<http://http://www.bridge.ids.ac.uk/>

## 2. Références et liens pour le chapitre 2

### **INTRODUCTION AUX MÉCANISMES DE COORDINATION**

Coordination du système des Nations Unies au niveau des pays. Site du Groupe de travail spécial à composition non limitée de l'Assemblée générale sur la mise en oeuvre intégrée et coordonnée des résultats et du suivi des grandes conférences et des sommets des Nations Unies dans les domaines économique et social. Ce site fournit des données mises à jour, avec des liens sur la coordination au niveau des pays:

<http://www.un.org/esa/coordination/ecosoc/wgga/Home1.htm>

**Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD).** Ressource essentielle pour toutes les questions de coordination, de directives, etc.: <http://www.undg.org> Site particulier pour les directives et les notes d'orientation du GNUD: <http://www.undg.org/content.cfm?id=314>

**Groupe thématique des Nations Unies sur la pauvreté.** Ce groupe interinstitutions nouvellement créé prépare des comptes rendus de réunions, à partir de janvier 2004 (fournit le nom des personnes à contacter dans les divers organismes): <http://www.un-az.org/undp/mdg/UNPOVERTYTHEMEGROUP1.doc>

**Pour les pays les moins avancés,** ce site ONU contient des informations sur des liaisons entre les BCP, les PNUAD et les DSRP: [http://www.un.org/special-rep/ohrls/ohrls/cca\\_undaf\\_prsp.htm](http://www.un.org/special-rep/ohrls/ohrls/cca_undaf_prsp.htm)

**Update on Reform, Simplification and Harmonization.** Présentation aux directeurs régionaux du GNUD, 10 janvier 2003: <http://www.un.mr/publications/S+H%20for%20RDs,%20January%202003.pdf>

### **BILANS COMMUNS DE PAYS/PLAN-CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (BCP/PNUAD)**

**CCA Introduction - *What in the World is a CCA?***  
[http://www.un.org.np/res\\_cor/un\\_reform/cca/overview\\_cca.htm](http://www.un.org.np/res_cor/un_reform/cca/overview_cca.htm)

**CCA/UNDAF Guidelines (Directives BCP/PNUAD).** Document de base expliquant le processus, mis à jour en 2004. Texte essentiel: <http://www.undg.org>

**Checklist for CCA/UNDAF (Liste de contrôle BCP/PNUAD)** (tirée des directives, même liste que dans le chapitre 2): [http://www.undg.org/documents/5549-CCA-UNDAF\\_Checklist\\_-\\_CCA-UNDAF\\_Checklist.doc](http://www.undg.org/documents/5549-CCA-UNDAF_Checklist_-_CCA-UNDAF_Checklist.doc)

**Quality Assurance Checklist for CCA (Liste d'assurance de la qualité BCP)** (tirée des directives, liste analogue à celle qui se trouve dans le chapitre 2): [http://www.undg.org/documents/1985-CCA\\_Quality\\_Checklist\\_UNDG\\_January\\_2003\\_-\\_CCA\\_Quality\\_Checklist\\_UN.doc](http://www.undg.org/documents/1985-CCA_Quality_Checklist_UNDG_January_2003_-_CCA_Quality_Checklist_UN.doc)

**Quality Support and Assurance System for the CCA and UNDAF Processes and Products (Système d'appui à la qualité et d'assurance pour les processus et produits BCP et PNUAD),** 27 janvier 2003:  
[http://www.undg.org/documents/1763-Quality\\_Support\\_and\\_Assurance\\_System\\_for\\_CCA\\_and\\_UNDAF\\_Processes\\_and\\_Products.doc](http://www.undg.org/documents/1763-Quality_Support_and_Assurance_System_for_CCA_and_UNDAF_Processes_and_Products.doc)

**UNDAF Guidelines, 1999 (Directives du PNUAD, 1999):**  
<http://rescoor.undp.org.tt/INITIATIVES/English-UNDAF.pdf>

### **OMD**

**Équipe de travail de l'ONU sur les technologies de l'information et de la communication.** Site OMD: <http://www.unicttaskforce.org/mdg/mdgs.html>

**Établissement de rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement** (2<sup>ème</sup> note directrice sur les OMD), GNUD, 2003: <http://www.undg.org/content.cfm?id=516>

Fariz, G. BPD/SURF-AS, PNUD, 2002. **The Millennium Development Goals Report: A Suggested Step-by-Step Preparation Plan:** [http://www.undg.org/documents/2363-MDGRs\\_A\\_suggested\\_Step-by-Step.doc](http://www.undg.org/documents/2363-MDGRs_A_suggested_Step-by-Step.doc)

**MDGs from UNDP Perspective, as Score-keeper (Les OMD du point de vue du PNUD):**  
<http://www.undp.org/mdg/>

MDGs - The World Bank Group (Les OMD, Groupe de la Banque mondiale):  
<http://www.developmentgoals.org/>

MDGs and the UNDP Role (Les OMD et le rôle du PNUD):  
[http://www.ecdc.net.cn/newindex/english/page/sitemap/focus/undp\\_2002ar/2.htm](http://www.ecdc.net.cn/newindex/english/page/sitemap/focus/undp_2002ar/2.htm)

OMD - Historique et directives. Disponible au site du GNUD:  
<http://www.undg.org/content.cfm?id=3>

Site de l'OCDE sur les OMD et la coopération pour le développement:  
[http://www.oecd.org/departement/0,2688,en\\_2649\\_34585\\_1\\_1\\_1\\_1\\_1,1,00.html](http://www.oecd.org/departement/0,2688,en_2649_34585_1_1_1_1_1,1,00.html)

Site des OMD. Documentation complète: <http://www.un.org/french/millenniumgoals/index.html>

Site sur les OMD, Division de statistique du Secrétariat de l'ONU:  
[http://millenniumindicators.un.org/unsd/mi/mi\\_goals.asp](http://millenniumindicators.un.org/unsd/mi/mi_goals.asp)

Site du Projet Objectifs du Millénaire, Site OMD complet comportant des liens multiples à d'autres sites: <http://www.unmillenniumproject.org/reports/french.htm>

Tous les documents et les directives couvrant chaque aspect du processus OMD au niveau des pays: <http://www.undg.org/content.cfm?id=512>

Tous les rapports sur les OMD actuellement disponibles (à la fin de 2004, on comptait 69 rapports): <http://www.undp.org/mdg/countryreports.html>

UNIFEM, GTZ et Ministère fédéral allemand pour la coopération économique et le développement. 'Pathway to Gender Equality'. UNIFEM, New York, 2004. <http://www.unifem.org>

## **ÉGALITÉ DES SEXES ET OMD**

ADB Review. Gender and the MDGs. Caren Grown, Poverty Reduction and Economic Growth Team, International Centre for Research on Poverty:  
[http://www.adb.org/Documents/Periodicals/ADB\\_Review/2004/vol36\\_1/gender\\_mdgs.asp](http://www.adb.org/Documents/Periodicals/ADB_Review/2004/vol36_1/gender_mdgs.asp)

Coalition internationale des femmes pour une justice économique (WICEJ). 2004. Seeking accountability on women's human rights: Women debate the Millennium Development Goals.  
<http://www.wicej.addr.com/mdg/index.html>

L'égalité des sexes et les OMD. Ce site est géré par UNIFEM dans le cadre d'un effort interinstitutions du réseau OCDE/CAD sur l'égalité des sexes, du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, et du Groupe de travail sur la parité hommes-femmes de la Banque multilatérale de développement. Le site comporte de la documentation produite par différents organismes: <http://www.mdgender.net/goals/>

Projet Objectifs du Millénaire. Équipe du Projet sur l'éducation et l'égalité des sexes. Agir: réaliser l'égalité des sexes et démarginaliser les femmes. 2004.  
<http://www.unmillenniumproject.org/html/tf3docs.shtm>

UNIFEM. *Le progrès des femmes à travers le monde 2002*. Numéro spécial sur l'égalité des sexes et les OMD: [http://www.unifem.org/index.php?f\\_page\\_pid=10Special](http://www.unifem.org/index.php?f_page_pid=10Special)

## **DSRP**

Engendering the PRSP process in CIS-7 countries (Intégrer une perspective sexospécifique dans le processus DSRP dans les pays CEI-7):  
[http://www.worldbank.org/wbi/attackingpoverty/events/Kazakhstan\\_1103/PresentEng3GenderIssuesintheCIS-7countries%C6Febres.pdf](http://www.worldbank.org/wbi/attackingpoverty/events/Kazakhstan_1103/PresentEng3GenderIssuesintheCIS-7countries%C6Febres.pdf)

**Gender and the PRSPs: A Stocktaking** (Sexospécificité et DSRP: bilan). (Évaluation des DSRP relatifs à l'égalité des sexes. Comprend une annexe sur les bonnes pratiques.):  
[http://www.gtz.de/forum\\_armut/download/bibliothek/GenderPRSP.PDF](http://www.gtz.de/forum_armut/download/bibliothek/GenderPRSP.PDF)

**GNUD. 'Guidance Note to United Nations Country Teams on the PRSP'** (Note d'orientation aux équipes de pays des Nations Unies sur les DSRP), 8 novembre 2001:  
[http://www.undp.org/policy/docs/UNDG\\_UNCT\\_PRSP.pdf](http://www.undp.org/policy/docs/UNDG_UNCT_PRSP.pdf)  
**Lettre commune PNUD/Banque mondiale. Relationship between MDGs and PRSPs.** **UNDG. 2003** (Rapports entre OMD et DSRP). Groupe des Nations Unies pour le développement. Évaluation du rôle et de l'expérience des organismes de l'ONU s'agissant des DSRP:  
[http://www.undg.org/documents/2784-An\\_Assessment\\_of\\_the\\_Role\\_and\\_Experience\\_of\\_UN\\_agencies\\_in\\_the\\_PRSP\\_-\\_PRSP\\_assessment.doc](http://www.undg.org/documents/2784-An_Assessment_of_the_Role_and_Experience_of_UN_agencies_in_the_PRSP_-_PRSP_assessment.doc)

**PRSPs and Gender Equality** (Les DSRP et l'égalité des sexes). Zuckerman, E. et A. Garrett, *Les DSRP abordent-ils les questions d'égalité des sexes? Un audit des DSRP de 2002*. Gender Action. Washington, 2002: <http://www.charityadvantage.com/genderaction/HomePage.asp>

**Site de la Banque mondiale:** Un aperçu des stratégies de réduction de la pauvreté, y compris des liens à des évaluations des DSRP entreprises par le personnel - comment le processus s'affine en s'appuyant sur les données d'expérience: <http://www.worldbank.org/poverty/strategies/overview.htm>

**South Africa Regional Poverty Network** affiche le texte de Zuckerman et Garrett; le réseau dispose de diverses autres ressources relatives à l'égalité des sexes et au développement économique dans le contexte de cette région:  
<http://www.sarpn.org.za/rpp/gender.php?id=22>

**The UNDG Working Group on Poverty Reduction Strategies and PRSPs, chaired by the ILO** (Le groupe de travail du GNUD sur les DSRP, présidé par l'OIT):  
<http://www.ilo.org/public/english/bureau/exrel/partners/prsp/prsp-undg.htm>

### **EXEMPLES DE RESSOURCES RÉGIONALES : QUELQUES RECHERCHES SUR L'INTERNET ET SUR DES SITES COMMUNIQUÉS PAR DES PERSONNES AYANT RÉPONDU À DES ENQUÊTES**

**Bureau Regional du PNUD pour l'Europe et la CEI (BRECEI).** Bibliothèque virtuelle sur l'égalité des sexes: <http://gender.undp.sk/index.cfm?module=genderlibrary&page=links&linksType=Networks>

**Commission économique des Nations Unies pour l'Europe,** base de données statistique en ligne, exemple de ce qui peut servir de source, de matériel de recherche ou de matériel de référence par comparaison à d'autres données: <http://www.unece.org/stats/data.htm>

### **DROITS DE LA PERSONNE HUMAINE**

**Déclaration d'interprétation commune des approches fondées sur les droits de la personne humaine.** Atelier interinstitutions, 3-5 mai 2003: [http://www.undg.org/documents/4128-Human\\_Rights\\_Workshop\\_Stamford\\_Final\\_Report.doc](http://www.undg.org/documents/4128-Human_Rights_Workshop_Stamford_Final_Report.doc)

**A Human Rights Based Review of UNDP Programme, 2002.** Nadia Hijab pour HURIST. Contient des directives pour l'application des recommandations et des interprétations communes de l'approche fondée sur le respect des droits de la personne humaine, mai 2003:  
<http://www.undp.org/governance/docshurist/021001Report%20on%20Assignment.doc>

**PNUD HURIST. Human Rights Programme,** site: <http://www.undp.org/governance/hurist.htm>

**Programme de réformes de l'ONU:** <http://www.un.org/reform/>

The United Nations System and Human Rights: Directives et informations à l'intention du système des coordonnateurs residents, 2000. <http://www.undg.org/documents/1-The UN System and Human Rights Guidelines and Information for the Resident Coordinator System - The UN System and Human R.pdf>

### **DROITS FONDAMENTAUX, DES FEMMES EN PARTICULIER**

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW):  
<http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/conven.htm>

For The Record, site web canadien, donne un aperçu rapide des systèmes de droits de l'homme au sein de l'ONU et en Europe, notamment les droits fondamentaux des femmes, grâce à des résumés annuels par pays; en anglais, espagnol et français de tous les rapports et conclusions de tous les instruments internationaux, y compris le CEDAW, et de tous les travaux du rapporteurs spéciaux, avec des liens aux documents officiels:  
<http://www.hri.ca/fortherecord2003/forchoice.html>

Site web du Comité d'action internationale pour la promotion de la femme (IWRAP) donne des aperçus fiables et accessibles sur la CEDAW, notamment le processus d'établissement de rapports: <http://www.iwraw-ap.org>

Site web concernant la discrimination à l'égard des femmes - contient des calendriers de présentation des données et des documents officiels tels que des rapports des différentes parties et des conclusions du CEDAW, qui fournissent souvent des directives stratégiques pour le développement: <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/index.html>

### **CONTACTS AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE EN MATIÈRE DE PLAIDOYER POUR LES DROITS FONDAMENTAUX DES FEMMES ET L'ÉGALITÉ DES SEXES**

Site sur les questions concernant les femmes et l'égalité des sexes explique les connexions aux sites et aux partenaires du point de vue d'une organisation de la société civile:  
[http://www.un.org/partners/civil\\_society/m-women.shtml](http://www.un.org/partners/civil_society/m-women.shtml)

### **CAPACITÉ DE COORDINATION**

Trousse du Rapport mondial du PNUD sur le développement humain fournit de précieuses informations sur les processus de coordination, de consultation et d'influence des politiques. Utile dans tous les domaines d'activité interinstitutions: <http://hdr.undp.org/nhdr/toolkit/french/>

### **ÉCONOMIE SEXOSPÉCIFIQUE**

Conférences sur l'égalité des sexes, l'économie nationale et internationale. University of Massachusetts, avril 2003:  
<http://www-unix.oit.umass.edu/~gepstein/econ797/updates/Week%20VII%20Gender/genderupdate.html>

UNIFEM. *State of the World's Women 2000*. Numéro special sur l'économie sexospécifiques.

### **INTÉGRATION D'UNE PERSPECTIVE SEXOSPÉCIFIQUE DANS L'ANALYSE BUDGÉTAIRE**

#### **Ressources**

Alexander, P. et S. Baden. *Glossary on Macroeconomics from a Gender Perspective*. BRIDGE, Institute of Development Studies, University of Sussex. Brighton (R.-U.), 2000.  
<http://www.ids.ac.uk/bridge>

Barnett, K. et C. Grown. *Gender Impacts of Government Revenue Collection: The case of taxation*. Secrétariat du Commonwealth, 2003.

Beck, Tony. *Using Gender-Sensitive Indicators*. Secrétariat du Commonwealth, Londres (R.-U.), 1999. [http://www.thecommonwealth.org/shared\\_asp\\_files/uploadedfiles/%7BD30AA2D0-B43E-405A-B2F0-BD270BCEFA3%7D\\_ugsi\\_ref.pdf](http://www.thecommonwealth.org/shared_asp_files/uploadedfiles/%7BD30AA2D0-B43E-405A-B2F0-BD270BCEFA3%7D_ugsi_ref.pdf)

BRIDGE. *Cutting Edge Pack: Gender and Budgets*. BRIDGE, Institute of Development Studies, University of Sussex. Brighton (R.-U.), 2003.

Buddlender D. et G. Hewitt. *Engendering Budgets: A practitioner's Guide to Understanding and Implementing Gender-responsive Budgets*. Secrétariat du Commonwealth, 2003.

Buddlender D. et G. Hewitt. *Gender Budgets Make More Cents*. Secrétariat du Commonwealth, Londres (R.-U.), 2002.

Buddlender D et R. Sharp. *How to do a gender-sensitive budget analysis: Contemporary research and practice*. Secrétariat du Commonwealth, Londres (R.-U.), 1998.

Cagatay, Nilufer, Mumtaz Keklik, Radhika Lal et James Lang. 'Budgets as if People Mattered: Democratizing Macroeconomic Policies'. Série de document de conférence SEPED No 4. PNUD, mai 2000. [http://www.undp.org/sepel/publications/conf\\_pub.htm](http://www.undp.org/sepel/publications/conf_pub.htm)

Centre international de recherche sur les femmes (ICRW). 'How to make the law work? Budgetary Implications of Domestic Violence Policies in Latin America'. Document de synthèse ICRW, Washington (É.-U.), 2003.

Elson, Diane. *Monitoring Government Budgets for Compliance with CEDAW*. UNIFEM, New York (É.-U.), à paraître en 2005.

Elson, Diane. 'Gender-Responsive Budget Initiatives: Some Key Dimensions and Practical Examples'. Conférence sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans l'analyse budgétaire, les marchés financiers et le financement du développement. Fondation Heinrich-Böll, Berlin (Allemagne), février 2002.

Elson, Diane et Nilufer Cagatay. 'The Social Content of Macroeconomic Policies'. *World Development*, Vol. 28, No 7, juillet 2000.

Elson, Diane. 'Policy Arena: Integrating Gender Issues into National Budgetary Policies and Procedures: Some Policy Options'. *Journal of International Development*, Vol. 10, 1998.

Grown, Caren, Diane Elson et Nilufer Cagatay. 'Introduction'. *World Development*, Vol. 28, No 7, juillet 2000.

Krug, Barbara et Irene van Staveren. 'Gender Audit: Whim or Vice'. *Women in Development Europe*, novembre 2001. <http://www.eurosur.org/wide/GM/Gender%20audit.htm>

Sen, Gita. *A Quick Guide to Gender Mainstreaming in Finance*. Secrétariat du Commonwealth, Londres (R.-U.), juin 1999.

Sen, Gita. 'Gender Mainstreaming in Finance Ministries'. *World Development*, Vol. 28, No 7, juillet 2000.

Sharp, R. *Budgeting for Equity: Gender Budget initiatives within a framework of performance-oriented budgeting*. UNIFEM, New York (É.-U.), 2003.

Wehner, Joachim et Winnie Byanyima. *Parliament, the Budget and Gender*. Union interparlementaire, PNUD, Institut de la Banque mondiale et UNIFEM, 2004.

UNIFEM. *Gender Responsive Budgets: Strategies, Concepts and Experiences*. UNIFEM, New York (É.-U.), 2002.

**Données de connaissances des bureaux de pays d'UNIFEM sur la perspective sexospécifique et l'analyse budgétaire:**

*Programme régional d'Asie du Sud - Follow the Money Series:*

- Acharya, Meena. Gender Audit in Nepal. UNIFEM, 2003.
- Bannerjee, Nirmala et P. Roy. Gender in Fiscal Policies in West Bengal. UNIFEM, 2004.
- Bannerjee, Nirmala. Swarnajayanti Gram Swarojgar Yojana: A budgetary policy in working. UNIFEM, 2003.
- Bannerjee, Nirmala. What is Gender Budgeting? Public Policies from Women's Perspectives in the Indian Context. UNIFEM, 2003.
- Bhat, Ahalya. Building Budgets from Below. UNIFEM, 2003.
- National Institute for Public Finance and Policies. Gender Budgeting in India. UNIFEM, 2003.
- Krishanraj, Maitreyi. Gender sensitive Analysis of the Employment Guarantee Scheme. UNIFEM, 2004.

*Bureau de la Région Andine*

- Bethsabe Andia Perez et al. Gender Sensitive Budgets in Latin America: Accountability for Equity and Transparency. UNIFEM, 2004 .

Van Staveren, Irene. 'Global Finance and Gender'. Women in Development Europe, 2001.

<http://www.eurosur.org/wide/Globalisation/Global%20Finance.htm>

Autres sites:

<http://www.gender-budgets.org>

<http://www.acdi-cida.gc.ca/equality>

[http://www.internationalbudget.org/resources/sites/gender\\_youth.htm](http://www.internationalbudget.org/resources/sites/gender_youth.htm)

<http://www.undp.org/gender/resources.htm>

<http://www.thecommonwealth.org/Templates/Colour.asp?NodeID=34021>

<http://www.worldbank.org/gender/>

## **SEXOSPÉCIFICITÉ ET STATISTIQUE**

Division de statistique du Secrétariat de l'ONU. Budget-temps, facteurs sociaux:

<http://unstats.un.org/unsd/default.htm>

Méthodes de recherche, liste des ressources **en séquentiel**, y compris les ressources du système des Nations Unies sur les statistiques: <http://www.library.yale.edu/un/un3b10.htm>

Page de la Banque mondiale sur les statistiques sexospécifiques:

<http://www.worldbank.org/gender/relatedlinks/related.htm>

Réseaux et site de liens, site web sur les statistiques sexospécifiques pour l'Europe et l'Amérique du Nord. Liste des réseaux et orientation quant aux statistiques sexospécifiques:

<http://www.unece.org/stats/gender/web/links.htm>

UNESCO, base de données sur l'information statistique de l'égalité des sexes:

<http://www.unesco.org/women/sta/>

## **RÉSEAUX DE SAVOIR ET RÉSEAUX DE PRATICIENS POUR LES GROUPES THÉMATIQUES SUR LES QUESTIONS SEXOSPÉCIFIQUES (GTS)**

GNUD - perspective sur les réseaux et les réseaux de praticiens. Le site du GNUD reconnaît que ces réseaux 'appuyent la collaboration et le partage des connaissances au sein du système':

<http://www.unssc.org/web1/programmes/km/cop.asp>

PNUD - introduction aux réseaux de savoir et à leurs services: <http://www.undp.org/knowledge/>

Page sur les réseaux: <http://www.undp.org/knowledge/networks.htm>

## **APPUI À LA RATIONALISATION DE L'ÉGALITÉ DES SEXES**

Appui à la création de capacités en matière de rationalisation de l'égalité des sexes, mis au point par le PNUD à la fin des années 1990. S'est inspiré de l'expérience des bureaux de pays en matière de coordination de l'apprentissage et du plaidoyer. Ces appuis continuent à être utilisés et sont utiles pour les groupes thématiques sur les questions sexospécifiques qui cherchent en particulier à renforcer les capacités et les compétences relatives à l'analyse, le plaidoyer et la rationalisation de l'égalité des sexes:

#### **Manuel d'apprentissage et trousse d'information sur l'égalité des sexes**

<http://www.undp.org/gender/infopack.htm>

La trousse d'information (en anglais) contient huit sections que l'on peut télécharger:

- Overview (Aperçu)
- Entry Points (points d'entrée)
- Gender Analysis (Analyse sexospécifique)
- Gender Mainstreaming Glossary (glossaire sur l'intégration d'une perspective sexospécifique)
- Strategy Development (Mise au point d'une stratégie)
- Advocacy (Plaidoyer)
- Information, Communication and Knowledge Sharing (Information, communication et partage des données de connaissances)
- Gender Mainstreaming (Intégration des questions sexospécifiques)

### **3. Références et liens pour le chapitre 3**

#### **LE PROGRAMME DE RÉFORMES DE L'ONU ET LE GNUD**

The Global Policy Forum suit l'évolution des politiques aux Nations Unies et contient des données complètes sur la réforme de l'ONU: <http://www.globalpolicy.org/reform/>

**Groupe des Nations Unies pour le développement.** Le site web du GNUD est la ressource Internet la plus importante pour les questions de coordination. On y trouve de nombreux documents essentiels publiés lors du processus de réforme. Parmi les documents utiles, voir: 'Guiding Principles for the Functioning of UNCT Groups': <http://www.undg.org/>

**Mandat du GNUD.** Utile pour les groupes thématique sur les questions sexospécifiques qui appuient les équipes des Nations Unies dans les pays:

<http://accsubs.unsystem.org/ccpog/manual/F.htm>

Source: 'The Operational Activities Reference Manual, Section F'. United Nations System High Level Committee on Programmes, F2 United Nations Development Group Office (DGO), 1997.

**Programme de réformes de l'ONU.** Le site de l'ONU contient de nombreuses ressources sur la réforme de l'ONU: <http://www.un.org/reform/> Le dossier sur la réforme de l'ONU est à consulter à: <http://www.un.org/reform/dossier.htm>.

**UN Reform, UNDG agencies and Simplification and Harmonization.** Présentation aux directeurs régionaux du GNUD, 10 janvier 2003. Version HTML:

[http://www.google.ca/search?q=cache:Bq6F0t\\_NKjcJ:www.un.org/publications/S%2BH%2520for%2520RDs,%2520January%25202003.pdf+UNDG&hl=en](http://www.google.ca/search?q=cache:Bq6F0t_NKjcJ:www.un.org/publications/S%2BH%2520for%2520RDs,%2520January%25202003.pdf+UNDG&hl=en)

#### **SYSTÈME DES COORDONNATEURS RÉSIDENTS/ORIENTATION POUR LES COORDONNATEURS RÉSIDENTS ET LES GROUPES THÉMATIQUES SUR LES QUESTIONS SEXOSPÉCIFIQUES**

Coordination Highlights (exemple de 2003):

<http://www.un.mr/actu/Coordination%20Highlights%20-%20July2003.pdf>

**DEVLINK. Géré par le GNUD, ce site a été mis au point pour fournir un appui opérationnel aux équipes des Nations Unies dans les pays afin d'appliquer l'ensemble des réformes:**

[http://www.jposc.org/content/2\\_4.html](http://www.jposc.org/content/2_4.html)

**Guidelines on the RC System.** 'ACC Guidelines on the Functioning of the Resident Coordinator System'. Comité administratif de coordination (CAC), approuvé pour le CAC par le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCPOQ) lors de sa 15e session, New York (É.-U.), 21-24 septembre 1999:

<http://accsubs.unsystem.org/ccpoq/documents/manual/RCS-Guidelines.pdf>

**Guidelines for RC on HIV/AIDS.** Administrative Committee on Coordination (ACC), 'Guidance Note for the Resident Coordinator System: Towards a multi-sectoral response to HIV/AIDS', septembre 2000: <http://accsubs.unsystem.org/ccpoq/Documents/manual/HIV-AIDS-Note-for-RCS.pdf>

## **SITES DU SYSTÈME DE L'ONU SUR LES FEMMES ET L'ÉGALITÉ DES SEXES**

INSTRAW: <http://www.un-instraw.org/>

Sites de l'ONU relatifs à l'information sur les femmes et l'égalité des sexes et liens à divers sites: <http://www.library.wisc.edu/libraries/WomensStudies/un.htm>

WomenWatch est le principal site de coordination et dispose de liens sur le système des Nations Unies et l'égalité des sexes: <http://www.un.org/womenwatch/>

## **LIENS AVEC LES DROITS - COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME / CEDAW**

La Commission de la condition de la femme se réunit tous les ans pour examiner des rapports de pays sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Une stratégie du Groupe thématique sur les questions sexospécifiques quant à la nécessité d'une coordination interinstitutions doit inclure un appui pour l'analyse de situation, la préparation et l'établissement de rapports et le suivi des observations. Le rapport 2004 de la Commission se trouve à: <http://ods-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N04/335/28/PDF/N0433528.pdf?OpenElement>

Nouveau communiqué au sujet de la CEDAW:

<http://www.un.org/News/Press/docs/2004/wom1435.doc.htm>

## **GROUPES THÉMATIQUES SUR LES QUESTIONS SEXOSPÉCIFIQUES**

**GTG Review:** Dr. Chinwe J. Okala. 'A Global Review of the UN System Gender Theme Groups to Facilitate the Establishment of a Gender Theme Group in Nigeria. 2002/2003'.

## **AUTRES GROUPES THÉMATIQUES**

Guide des ressources disponibles pour les groupes thématiques sur le VIH/sida: [www.unaids.org](http://www.unaids.org)

Guide des ressources pour les groupes thématiques sur les questions sexospécifiques  
Copyright © Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) janvier 2005  
Tous droits réservés.  
ISBN: 1-932827-19-6